

CATANAgroup



Port Pin-Rolland S.A.S.



RAPPORT FINANCIER ANNUEL

2017 / 2018

SA CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 15 257 089 Euros
Siège social : Zone Technique du Port – 66140 CANET EN ROUSSILLON
390 406 320 RCS PERPIGNAN – APE : 3011 Z
Exercice social : du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018

SOMMAIRE

Rapport de gestion du conseil d'administration.....	03
Rapport de gestion du groupe.....	04
Rapport de gestion de la SA CATANA GROUP.....	35
 Comptes au 31 août 2018.....	50
 Comptes consolidés CATANA GROUP au 31/08/18.....	51
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidé.....	104
Comptes sociaux CATANA GROUP au 31/08/18.....	110
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	134
Rapport spécial des commissaires aux comptes	140
Attestation.....	143

RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2017 / 2018

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018
INCLUANT LE RAPPORT SUR LE GROUPE CONSOLIDE

Madame, Monsieur,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire, pour vous rendre compte notamment de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 août 2018, des résultats et des perspectives d'activité et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice.

Nous avons établi un seul rapport, comprenant dans une première partie les comptes et l'activité du groupe consolidé, et dans une deuxième partie les comptes et l'activité de la seule Société « CATANA GROUP ».

A. Rapport de gestion du groupe

1. Faits marquants et Activités du groupe au cours de l'exercice 2017/2018

1.1 Événements principaux de l'exercice

Activité

Dans un marché nautique en bonne santé, où l'industrie nautique française est sur le point de retrouver ses niveaux d'avant crise, le segment des multicoques se distingue depuis 10 ans avec une croissance moyenne de 10% par an traduisant une mutation profonde de la demande « voile ».

Dans ce contexte favorable, CATANA GROUP a depuis plusieurs années axé sa stratégie vers un recentrage sur le marché des catamarans puis sur l'élargissement de son portefeuille de marques sur ce segment, privilégiant une démarche innovante.

Déjà mondialement reconnue grâce à sa marque élitiste CATANA, CATANA GROUP s'est redéployée depuis 4 ans dans le cœur de marché avec la marque BALI.

Grâce à un concept très innovant (*open space*, nombreux espaces de vie, large autonomie en eau et carburant, ventilation naturelle performante, ...), cette marque a parfaitement répondu aux attentes d'un marché des multicoques en constante mutation, justifiant un succès sans précédent tant auprès des professionnels de la location que des particuliers.

Au cours de cet exercice 2017/2018, avec seulement trois modèles, la gamme BALI a confirmé son attractivité et franchi un nouveau palier avec le franc succès remporté par le design du millésime 2018, puis avec l'arrivée du BALI 4.1 qui offre un volume et des espaces de vie uniques dans la taille des catamarans de 40-42 pieds.

La marque CATANA continue quant à elle de démontrer son excellence, désormais portée par son nouveau CATANA 53 qui achevait sa première année de commercialisation.

Cette dynamique commerciale soutenue des deux marques explique une nouvelle croissance forte des ventes de bateaux neufs de 31% qui s'établissent à 40 M€ contre 30.6 M€ en 2016/2017.

Dans les autres compartiments du pôle BATEAUX, les ventes de bateaux d'occasion (repris sur les ventes de bateaux neufs) s'établissent à un niveau normatif de 3.8 M€.

Les activités de la filiale PORT PIN ROLLAND s'inscrivent aussi dans une très bonne dynamique :

- l'activité « construction » est de plus en plus sollicitée pour la fabrication de plateformes « *day charter* » vendues à des sociétés d'activités touristiques,
- les autres activités de PORT PIN ROLLAND (entretien, réparation, ...) permettent par ailleurs au pôle SERVICES de rester sur un bon niveau d'activité (4.8 M€).

Alors que les ventes de bateaux neufs représentent le plus gros taux de marge de son activité, CATANA GROUP enregistre ainsi un net succès de sa stratégie avec des ventes sur ce segment quadruplées en 4 ans, qui représentent aujourd'hui 74% de son activité contre 27% quatre ans plus tôt comme en témoigne le tableau ci-après :

Evolution des ventes de bateaux neufs depuis le développement de la gamme BALI					
	2017/2018	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014
Ventes de bateaux neufs	40 M€	30.6 M€	21.2 M€	14.3 M€	10 M€
CA Global Groupe	54.4 M€	43 M€	33.9 M€	36.9 M€	36.4 M€
Pourcentage Neufs/CA Groupe	74%	71%	62%	39%	27%

Le chiffre d'affaires global du groupe s'établit à 54.4 M€ soit le plus haut niveau historique du groupe.

Dans ce contexte de forte croissance d'activité, CATANA GROUP s'est également attachée à renforcer son dispositif industriel.

Ainsi, outre ses sous-traitances ciblées et le développement de ses effectifs, CATANA GROUP a lancé au cours de l'exercice un vaste plan d'amélioration des performances de tous les sites de fabrication en se faisant accompagner par un cabinet spécialisé en Lean management, la société POP.

Le cabinet nantais « POP » (Pilotage Opérationnel de la Performance) est fortement référencé pour avoir œuvré dans de nombreux secteurs d'activités et a déjà accompagné des sociétés leaders du secteur nautique. Couplé avec la forte visibilité qu'offre le carnet de commandes depuis plusieurs mois, cet accompagnement permettra à CATANA GROUP de générer des gains de productivité substantiels.

Dans le cadre de son plan de renforcement industriel, CATANA GROUP est entrée fin août 2017 à hauteur de 30% au capital de son sous-traitant tunisien HACO qui avait été sollicité dès 2014 pour la fabrication des petites pièces polyester du groupe puis en 2015 pour la fabrication de la version « loueurs » du BALI 4.0.

Cette acquisition, dans une société disposant d'un site industriel récemment passé de 5 600 m² à 8 600 m² et composé de 249 personnes, permet à CATANA GROUP de sécuriser son dispositif de sous-traitance et d'accroître le poids décisionnel de CATANA GROUP chez HACO qui réalise l'essentiel de son chiffre d'affaires avec les structures du groupe CATANA.

Conjointement à cette entrée au capital, un pacte a été signé avec les actionnaires d'HACO donnant la possibilité à CATANA GROUP d'augmenter sa participation à sa seule convenance et à tout moment jusqu'à 50% du capital. Cette faculté, associée à une très large influence de CATANA GROUP dans les décisions stratégiques d'HACO, placent CATANA GROUP dans l'obligation de consolider totalement dans ses comptes les résultats d'HACO conformément à la norme IFRS 10.

Au-delà de la sécurisation de cette sous-traitance, cette opération capitalistique renforcera la rentabilité de CATANA GROUP, compte tenu du très bon profil de rentabilité de la société HACO (qui vient de clôturer son exercice 2017/2018 bénéficiaire de 1 M€), profil de rentabilité qui se renforcera significativement lors des prochains exercices.

Le chiffre d'affaires d'HACO étant essentiellement réalisé avec CATANA GROUP, celui-ci est donc neutralisé dans les comptes consolidés du groupe, et n'influe donc pas sur le chiffre d'affaires consolidé annoncé de CATANA GROUP.

Par ailleurs, afin d'accompagner l'accélération de sa politique de développement des gammes BALI et CATANA, CATANA GROUP a lancé une levée de fonds sur le marché boursier. Dans ce cadre, le 16 avril 2018, par décision du Conseil d'Administration, CATANA GROUP a renforcé ses fonds propres de 3 764 475 €, en procédant à une augmentation de capital social de 627 412.50 €, assortie d'une prime d'émission de 3 137 062.50 €. Les frais liés à l'augmentation de capital social ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 28 478.13 €.

Aucune modification significative de la structure du capital de CATANA GROUP n'a été constatée à l'issue de cette opération, la famille PONCIN détenant toujours 29.30% du capital (43.15% des droits de vote), le flottant étant toujours de 70.65% (56.82% des droits de vote). Il convient de préciser qu'aucun franchissement de seuil n'a été déclaré au-dessus du seuil des 5%.

Enfin, CATANA GROUP a définitivement soldé par anticipation son plan de sauvegarde et l'accord particulier avec les banques qui avaient été homologués en mai 2009 au terme d'une procédure lancée en mai 2008 consécutivement à la crise dite des *subprimes* qui avait sévèrement impacté le secteur nautique.

Résultats

Portés par le quadruplement du chiffre d'affaires de ventes de bateaux neufs en 4 ans, partie la plus rentable de son activité, le groupe enregistre une très forte progression de sa marge industrielle et de l'ensemble de ses résultats, confirmant sa trajectoire vertueuse.

Dans ce cadre, le résultat opérationnel enregistre un quasi triplement et s'établit à 3.2 M€ contre 1.1 M€ en 2016/2017. Il intègre la totalité des résultats opérationnels d'HACO (1 M€). A périmètre constant, la hausse s'établit à + 95%.

Le résultat financier est en progression et ressort positif de 0.2 M€ contre un résultat financier négatif de 0.1 M€ en 2016/2017.

Conformément aux règles comptables, et compte tenu des perspectives prévisionnelles bénéficiaires du Groupe, CATANA GROUP a comptabilisé un impôt différé actif. Le rapport entre la charge d'impôt exigible de l'exercice et ce produit net d'impôt différé génère un produit d'impôt de 0.7 M€.

Le résultat net de l'ensemble consolidé ressort à 4.1 M€ contre 1.7 M€ en 2016/2017 et le résultat net « part du groupe » à + 3.4 M€ contre 1.7 M€ en 2016/2017 soit un doublement du bénéfice net.

La filiale CHANTIER CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2015/2016. L'administration fiscale avait notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Suite aux différentes contestations de la société, celle-ci a obtenu l'abandon d'une partie conséquente du redressement, l'Administration Fiscale maintenant à ce jour sa position à hauteur de 203 K€ dont 23 K€ de pénalités. Ce redressement étant toujours contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes, le management n'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable le risque final de ce dossier.

Une révision des bases foncières a entraîné un rappel de taxe foncière de 2014 à 2017 pour 320 K€, dont 133 K€ ont été provisionnés au 31 août 2018. La société conteste le bien-fondé des rappels 2014 et 2015 pour 129 K€, car prescrits et les bases retenues au titre de 2017.

Bilan et Trésorerie

Après un bon exercice 2016/2017, la très nette augmentation de la rentabilité du Groupe sur cet exercice 2017/2018 engendre une amélioration très significative de la capacité d'autofinancement de CATANA GROUP qui ressort nettement positif de 6 M€ (contre 3.8 M€ en 2016/2017).

Ainsi, et après un besoin en fonds de roulement légèrement négatif de 0.6 M€, le flux de trésorerie lié à l'activité ressort positif de 5.3 M€.

Dans cet exercice qui marque l'accélération du plan de développement de ses gammes BALI et CATANA, le flux de trésorerie liés aux investissements est négatif de 4.3 M€.

Face à ces investissements soutenus, le groupe a procédé à une levée de fonds de 3.7 M€ tandis que les remboursements d'emprunts s'élèvent à 1.5 M€. Ces deux éléments justifient essentiellement le flux de trésorerie lié aux opérations de financement qui ressort positif de 2.4 M€.

Ainsi le groupe enregistre de nouveau une hausse de sa trésorerie, la variation de trésorerie du groupe pour cet exercice ressort positif de 3.4 M€ à comparer à la progression positive de 1.8 M€ enregistrée en 2016/2017.

Après avoir constaté exercice par exercice la baisse continue de son endettement net, les excellentes performances financières de cet exercice font basculer CATANA GROUP en position de trésorerie nette pour 3.2 M€ (7.5 M€ de trésorerie face à 4.3 M€ de dettes financières).

1.2 Périmètre de consolidation

Le Groupe CATANA GROUP consolidé est composé des Sociétés suivantes :

- **La SA CATANA GROUP** : société consolidante,
- **La SAS CHANTIER CATANA** : à 100,00 % par CATANA GROUP en intégration globale,
- **La SAS PORT PIN ROLLAND** : à 99,70 % par CATANA GROUP en intégration globale,
- **La SARL HACO (Tunisie)** : à 30% par CATANA GROUP en intégration globale.

1.3 Compte de résultat consolidé en K€

	31/08/2018	31/08/2017
CHIFFRE D'AFFAIRES	54 429	42 974
Achats consommés	-28 006	-18 766
Charges de personnel	-7 871	-5 661
Charges externes	-14 174	-14 380
Impôts et taxes	-737	-630
Dotations / Reprises amortissements	-2 823	-2 543
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	187	-99
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	2 214	531
Autres produits et charges opérationnels courants	-180	-289
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	+ 3 039	+ 1 136
Autres produits et charges opérationnels	345	20
RESULTAT OPERATIONNEL	+ 3 384	+ 1 156
Coût de l'endettement financier	-126	-163
Autres produits et charges financiers	212	67
RESULTAT FINANCIER	86	-96
Prosuit/Charge d'impôt	700	629
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	+ 4 170	+ 1 689
Part des minoritaires	714	-1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)	+ 3 457	+ 1 690

1.4. Informations sectorielles

Le groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

Les résultats par secteurs d'activité, pour les exercices clos en 2018 et 2017 sont détaillés ci-après.

	31/08/2018				31/08/2017			
	Bateaux	Services	Inter secteur s	Total Groupe	Bateau x	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total	55 285	6 068	-6 924	54 429	38 644	4 988	-659	42 974
Dont chiffre d'affaires avec les tiers	49 585	4 844		54 429	38 102	4 872		42 974
Dont chiffre d'affaires inter secteurs	5 700	1 224		6 924	543	116		659
Résultat opérationnel des activités	3 221	35		3 256	1 279	-123		1 156
Valeur globale des actifs sectoriels	40 887	7 504		48 391	27 373	8 094		35 467
Valeur globale des passifs sectoriels	18 580	1 896		20 476	11 513	2 620		14 133
Investissements	3 973	255		4 228	1 323	314		1 637
Dotations aux amortissements	2 295	528		2 823	2 042	502		2 544
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie	212	20		232	114			114

1.5 Bilan en K€

Le bilan du groupe se présente comme suit :

	2017 / 2018	2016 / 2017
Actifs non courants	15 765	12 683
Actifs courants	34 272	23 434
Actifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
Capitaux propres (hors intérêts minoritaires pour 1 660 K€)	23 161	15 955
Passif non courants	3 625	4 453
Passif courants	21 591	15 689
Passifs directement liés aux actifs destinés à être cédés	0	0
TOTAL du bilan	50 037	36 117

Les actifs non courants 2017/2018 se décomposent comme suit :

- Immobilisations incorporelles pour 2 588 K€ (frais de développements, concessions) et corporelles pour 10 806 K€ (constructions, matériel) soit un total de 13 394 K€.
- Autres actifs non courants pour 632 K€.
- Des actifs d'impôt différés pour 1 646 K€.
- l'écart d'acquisition HACO pour 93k€.

Le groupe a comptabilisé un impôt différé actif net de 1 646 K€ car le groupe pense pouvoir imputer sur le résultat fiscal groupe des deux exercices à venir la somme de 5 100 K€. Le déficit qu'il est probable de pouvoir imputer sur l'exercice à venir a été activé au taux de 33.33%, et celui de l'exercice suivant, au taux de 31%, conformément aux taux votés.

Compte tenu des historiques de pertes et d'une activité extrêmement sensible aux conditions économiques globales, nous avons activé les impôts différés correspondant à deux ans de résultat prévisionnel.

Les déficits non activés s'élèvent en base à 46 004 K€.

Concernant le suivi des valeurs des actifs, un test de valeur des écarts d'acquisition est effectué chaque année au niveau de chacune des filiales définies comme unités génératrices de trésorerie.

Les actifs courants totalisent 34 272 K€, dont 12 137 K€ de stock, 10 974 K€ de créances clients, 3 624 K€ d'autres actifs courants et 7 536 K€ de trésorerie, contre un total d'actifs courants de 23 434 K€ au 31 août 2017.

Les fonds propres part du groupe passent de 15 955 K€ au 31 août 2017 à 23 161 K€ au 31 août 2018 du fait du résultat positif de l'exercice (3 457 K€) et de l'augmentation de capital de 627 K€ accompagnée d'une prime d'émission de 3 137 K€.

Les dettes s'élèvent à 25 216 K€ et sont constituées de 4 315 K€ d'emprunts et dettes financières, de 20 433 K€ de passifs courants, de 454 K€ de provisions long terme, de 13 K€ de passifs non courants.

2. Résultats sociaux des filiales consolidées

2.1 BATEAUX

CHANTIER CATANA

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	44 275	34 504
Résultat d'exploitation	1 917	920
Résultat financier	- 21	- 45
Résultat exceptionnel	480	169
Résultat net	2 167	1 029

Le chiffre d'affaires enregistre une très forte croissance liée en grande partie au succès de la gamme BALI. Cette croissance associée à l'amélioration significative de la productivité et des marges industrielles, conduit CHANTIER CATANA à doubler sa rentabilité par rapport à l'exercice 2016/2017.

HACO

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2017/2018	2016/2017 (*)
Chiffre d'affaires	5 860	4 192
Résultat d'exploitation	1 162	743
Résultat financier	- 168	- 38
Résultat exceptionnel	-3	
Résultat net	990	648

(*) Comptes non consolidés dans les comptes de CATANA GROUP en 2016/2017

La société HACO est dans une très bonne dynamique d'activité et de rentabilité compte tenu de la croissance des fabrications des BALI 4.0 et 4.1, des petites pièce polyester pour l'ensemble de la gamme BALI et la réalisation de pièces composites pour les plateformes « day charter » construites par le PORT PIN ROLLAND.

Le chiffre d'affaires de la société HACO étant majoritairement réalisé avec les filiales de CATANA GROUP, il est totalement neutralisé dans les comptes consolidés.

2.2 LES SERVICES

SAS PORT PIN ROLLAND

Concession PORT PIN ROLLAND à Saint-Mandrier (VAR).

Environ 400 places à flots et 500 places de stockage à terre offrant tous les services d'un port : stationnement, réparation et carénage, manutention...

Compte de résultat simplifié (en milliers d'euros)

	2017/2018	2016/2017
Chiffre d'affaires	8 401	8 414
Résultat d'exploitation	510	473
Résultat financier	7	5
Résultat exceptionnel	37	110
Résultat net	382	410

Les activités de la filiale PORT PIN ROLLAND restent très soutenues outre par les activités classiques de services mais aussi par l'activité « construction » qui est de plus en plus sollicitée pour la fabrication de plateformes « *day charter* » vendues à des sociétés d'activités touristiques.

Dans ce cadre, la rentabilité d'exploitation reste bonne avec un résultat d'exploitation de 0.51 M€.

3. Perspectives du groupe, évolution des affaires

3.1 Au niveau du Groupe

Fort de la réussite de sa stratégie autour des marques CATANA et BALI, le groupe va poursuivre et accentuer ses efforts dans le développement de ses gammes et l'optimisation de ses performances industrielles.

Sur le plan commercial, concernant la gamme BALI, l'exercice 2018/2019 sera marqué par une nouvelle hausse significative de ses ventes ce d'autant que la gamme bénéficie depuis les premiers jours de l'exercice de deux atouts supplémentaires de taille :

- Le premier était la présentation du nouveau BALI 5.4. Déjà une révolution avec son concept de grands volumes d'habitation en Open Space, la gamme BALI a ainsi pu dévoiler son nouveau navire amiral de 54 pieds. Avec presque 17 mètres de long, ce catamaran est la quintessence du concept BALI. Ce nouveau modèle très prisé tant par les professionnels de la location (pour 2/3) que par les particuliers, offre des volumes exceptionnels de vie (jusqu'à 8 cabines, un grand *flybridge* disposant d'un

salon de détente et d'un salon/bain de soleil à l'avant, accessible directement par le carré). Sans surprise, ce bateau remporte déjà un très grand succès et permet de disposer à ce jour d'un carnet de commandes de plus d'un an de production.

- Le reste de la gamme bénéficiait d'une nouvelle plateforme arrière, lancée il y a quelques mois sur le nouveau BALI 4.1. Disposant de volumes déjà très généreux, pour beaucoup dans le succès rencontré, cette innovation accroît encore nettement la différenciation du concept BALI et de son potentiel.

Avec une gamme de plus en plus complète et des innovations éprouvées, le concept BALI semble avoir ainsi parfaitement anticipé les nouvelles demandes de ce marché en plein essor, expliquant très largement la pénétration forte et rapide de CATANA GROUP dans le cœur du marché.

Pendant ces deux premiers mois de l'exercice, cette forte dynamique a été largement constatée sur l'ensemble des premiers salons nautiques mondiaux, notamment à Cannes, Gênes, Southampton, La Rochelle, Barcelone et Annapolis.

Sur ce dernier salon, CATANA GROUP a enregistré un niveau de commandes inédit, démontrant là aussi la maturité des produits présentés par le Groupe aux Etats-Unis.

La conjonction de tous ces facteurs très favorables a donc significativement étoffé un carnet de commandes déjà bien fourni.

Celui-ci s'établit à ce jour, seulement deux mois après le début de l'exercice, à 67 M€ alors qu'il n'était que de 37.5 M€ un an plus tôt à la même date.

Il garantit ainsi un niveau de croissance qui devrait être proche de 40% dans les bateaux neufs pour cet exercice 2018/2019. Les nombreuses ventes du nouveau BALI 5.4, dont la valeur ajoutée est importante, constitue une partie prépondérante de cette croissance 2018/2019.

Ce carnet de commandes confirme aussi le maintien d'une dynamique de croissance forte, au-delà de l'exercice en cours, et ce d'autant que d'autres salons importants restent à venir.

Par ailleurs, le groupe poursuivra ses investissements pour compléter rapidement la gamme BALI de deux à trois modèles dans les tailles dans lesquelles elle n'est pas encore présente. Un redéploiement de la gamme CATANA est également intégré dans le plan de développement du groupe.

Sur le plan industriel, le groupe poursuivra son plan d'amélioration des performances de ses sites industriels :

- En poursuivant la mise en place d'une démarche lean management en partenariat étroit avec le cabinet spécialisé nantais POP,

- En optimisant les capacités industrielles de tous les sites en procédant au réaménagement des bâtiments existants et à quelques agrandissements ciblés.

Dans ce cadre, CATANA GROUP se positionne dans une dynamique de croissance rentable durable.

La forte dynamique de croissance déjà acquise pour cet exercice 2018/2019 conduira à un chiffre d'affaires global supérieur à 65 M€, ce qui constituera un niveau d'activité record dans l'histoire de CATANA GROUP.

Ce niveau de croissance qui se poursuivra au-delà de l'exercice 2018/2019, associé aux premiers retours positifs du plan d'amélioration de ses performances industrielles, conduira CATANA GROUP à enregistrer une nouvelle hausse significative de sa rentabilité.

3.2 Au niveau des principales filiales

3.2.1. CHANTIER CATANA

La société connaîtra de nouveau une nouvelle croissance significative sous les effets combinés du dynamisme croissant de la gamme BALI, notamment avec l'arrivée du nouveau BALI 5.4 et son carnet de commandes déjà bien fourni.

Le site de Canet en Roussillon engagera son plan de transformation avec la réalisation d'une extension de 1200 m² de son département composite ainsi que le réaménagement des bâtiments existants.

Dans un environnement industriel de plus en plus performant, ces éléments permettront d'accroître les bénéfices de cette société.

3.2.2 HACO

Cette filiale sous-traitante connaîtra une nouvelle fois une hausse significative de son activité avec la fabrication croissante du BALI 4.1 « loueurs » et des petites pièces polyester du groupe.

HACO entamera une extension de son site qui portera ses capacités de 8 625 m² à 10 365 m².

3.2.3. PORT PIN ROLLAND

Comme d'habitude, l'activité de PORT PIN ROLLAND restera soutenue et rentable.

4. Activité en matière de recherche et développement

Le groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires,...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés.

5. Evènements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

CATANA GROUP a définitivement soldé par anticipation son plan de sauvegarde et l'accord particulier avec les banques qui avaient été homologués en mai 2009 au terme d'une procédure lancée en mai 2008 consécutivement à la crise dite des *subprimes* qui avait sévèrement impacté le secteur nautique.

Ce remboursement anticipé du plan de sauvegarde a été homologué par le Tribunal de Commerce de La Rochelle le 27 novembre 2018.

6. Facteurs de risque

6.1 Risques liés à l'activité

6.1.1 Risques liés au marché et à la situation économique

L'achat d'un bateau reste un acte passion, les navires de plaisance constituent donc des biens de « 3^{ème} nécessité ». Cet acte d'achat est donc extrêmement sensible aux conditions économiques globales.

Ainsi, le marché du nautisme a été significativement affecté par les conséquences économiques générées par les crises financières de 2008 (crise des *subprimes*) et 2011 (crise dite des Etats).

Immédiatement après la première crise des *subprimes* en 2008, le marché du nautisme avait subi la plus grosse chute de son histoire avec un effondrement moyen de 50%.

Pour le seul continent européen, les conséquences de cette crise ont été immédiates auprès de l'ensemble des intervenants du marché provoquant des disparitions de chantier, des procédures judiciaires, des cessions d'entreprises et des restructurations conséquentes.

Ainsi, si le marché semble donner des signes encourageants ces derniers temps, il convient d'adopter une approche prudente tant les climats mondiaux sur le plan politique ou économique peuvent à tout moment générer des déséquilibres.

Dans ce contexte, on peut toutefois noter depuis plusieurs années un dynamisme fort dans le marché des voiliers catamarans, ces derniers proposant un cadre de navigation et d'habitat totalement en phase avec les attentes des clients d'aujourd'hui.

6.1.2 Risques liés aux barrières aux entrées

L'exercice d'une activité de constructeur nautique implique la réalisation d'investissements industriels d'envergure, plus particulièrement relatifs à la mise en place et au fonctionnement de chantiers navals :

- Propriétés immobilières à proximité du littoral ;
- Bâtiments de production et d'assemblage ;
- Equipements spécifiques (machine à injecter / à infuser...) ;
- Equipes expérimentées dans tous les domaines de la fabrication d'unités haut de gamme...

Un nouvel entrant sur le marché du nautisme devra donc mettre en place d'importants moyens humains, technologiques et financiers et faire face à une concurrence très agressive compte tenu du contexte économique.

Or, l'importance des investissements nécessaires et l'attractivité actuelle du marché laissent à penser que, à moyen terme, les nouveaux intervenants sur le marché du nautisme ne devraient pas être nombreux.

6.1.3 Risques liés à la concurrence

Si le marché du nautisme compte plusieurs intervenants de taille importante comme le leader, le groupe BENETEAU, CATANA GROUP s'est volontairement positionné sur des niches très haut de gamme du marché afin de s'affranchir de concurrents directs au niveau des marques commercialisées.

Bien qu'ayant fait évoluer sa stratégie avec la gamme BALI, à concurrence plus forte, le groupe est resté dans une démarche premium avec des synergies très fortes entre les deux marques CATANA et BALI.

Afin de minimiser le risque concurrentiel, et déjà fort de produits récents et innovants, le groupe maintiendra une politique de développement produit forte.

Fort d'une restructuration achevée et performante, de la compétitivité de ses actifs industriels et de sa légitimité historique dans son marché avec sa marque CATANA, le groupe estime que le risque concurrentiel est largement maîtrisable pour autant qu'il arrive à conserver des produits renouvelés et des positionnements produits différenciés sur un axe toujours haut de gamme.

Une présence accrue sur les marchés exports sera également un élément qui confortera cette position.

6.1.4 Risques de production

Au 31 août 2018, CATANA GROUP compte 2 usines de production au sein du groupe :

- le site de Canet en Roussillon pour la société CHANTIER CATANA,
- Le site de El Haouaria (Tunisie) suite à la prise de participation de 30% dans le capital de la société tunisienne HACO.

Compte tenu de la flexibilité et de la modernité de ses outils de production, CATANA GROUP estime maîtriser ses risques de production.

6.1.5 Risques technologiques

CATANA GROUP dispose d'une très bonne maîtrise de la technique polyester et de ses dernières évolutions.

Le groupe CATANA GROUP rappelle également avoir obtenu, en 2006, le label OSEO Entreprise innovante sur la base de son savoir-faire composite.

Il a de nouveau obtenu ce label consécutivement au développement du nouveau CATANA 59 en 2012.

CATANA GROUP relativise à court/moyen terme le risque technologique.

6.1.6 Risques liés à un sinistre survenant sur un chantier

Le groupe CATANA GROUP bénéficie des assurances qui couvrent les éventuels sinistres à même de se présenter sur ses chantiers.

Cf. § 6.2« Risques juridiques, réglementaires et fiscaux ».

Le groupe estime que les polices d'assurances décrites dans le paragraphe 6.2.4 couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

6.1.7 Risques clients

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Pour la gamme CATANA, le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

Pour la gamme BALI, le cycle de fabrication est plus court et il est couvert par un ou deux acomptes seulement.

D'un point de vue général, aucun bateau ne quitte le chantier sans avoir été totalement réglé sauf à de rares exceptions où toutes les garanties nécessaires sont réunies.

La reprise de bateaux d'occasion s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et dans une moindre mesure BALI.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : la reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le « refit » de ces unités.

Cependant, malgré le quadruplement de ses ventes de bateaux neufs en 4 ans, le groupe n'enregistre pas de hausse de ses stocks de bateaux d'occasion qui restent sur des niveaux relativement bas. Ce stock est au 31/08/18 de 2.2 M€ et n'a jamais dépassé 2.8 M€ au cours des quatre dernières années.

CATANA GROUP s'estime donc très peu exposé au risque d'impayés.

6.1.8 Risques liés aux fournisseurs et sous-traitants

CATANA GROUP fait appel à des fournisseurs et dispose d'un sous-traitant pour la fabrication du BALI 4.3 et de la version propriétaire du BALI 4.0/4.1. Ce sous-traitant n'est autre que la société AP YACHT CONCEPTION (ex-HARMONY YACHTS) détenue par la famille PONCIN, qui fabrique depuis plusieurs années des unités pour le groupe. Cette société est une ancienne filiale de CATANA GROUP qui avait été mise en très grande difficulté par la crise de 2008 la conduisant à déclencher une procédure de sauvegarde. Malgré les restructurations successives, cette usine ne parvenait pas à trouver une activité suffisante pour éviter 2 M€ de pertes annuelles. Dans ce contexte, durci par la crise de 2011, les dirigeants de CATANA GROUP avaient été contraints, notamment sous la pression de son environnement financier, à trouver une solution définitive pour cette usine. Alternativement à sa fermeture et aux conséquences sociales liées, non souhaitées par la famille fondatrice, cette dernière a donc préféré acquérir cette société et d'en prendre seule le risque. Cette décision a donc permis de maintenir une usine et un savoir-faire devenu aujourd'hui largement utiles à CATANA GROUP pour fabriquer deux modèles de la gamme BALI qu'elle ne pouvait en aucun cas produire dans son usine de Canet en Roussillon.

La version loueurs du BALI 4.0/4.1 ainsi que quelques pièces polyester annexes sont fabriqués chez HACO, avec des moules dont CATANA GROUP dispose d'un double de jeux dans ses usines françaises pour faire face à une éventuelle défaillance de ce sous-traitant. La prise de participation récente (30%) chez HACO vise tout d'abord à sécuriser cette sous-traitance et accroître le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société. Disposant déjà d'une large influence de décision, compte tenu de la prédominance de l'activité qu'elle confie à la société HACO, CATANA GROUP pourra également à tout moment, et selon sa volonté, renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital d'HACO.

La politique du Groupe consiste toutefois à avoir toujours deux fournisseurs au minimum pour les mêmes pièces ou à conserver en interne une part significative de la fabrication de ces pièces afin de pallier l'éventuelle défaillance d'un fournisseur.

Dans les rares cas où CATANA GROUP ne dispose pas de plusieurs fournisseurs, des contrats rigoureux avec des conditions générales de ventes strictes sont établis pour prévoir et réparer toutes les conséquences d'une éventuelle défaillance.

CATANA GROUP a identifié des sociétés qui pourraient remplacer ses fournisseurs actuels en cas de défaillance de l'un d'entre eux ou de plusieurs d'entre eux.

Egalement, les approvisionnements sont répartis entre suffisamment de fournisseurs différents pour qu'aucun d'eux ne représente un poids significatif.

A ce propos, le rapatriement de fonctions majeures telles que la menuiserie et le polyester ont permis au groupe de ne dépendre que de peu de fournisseurs, de ne faire appel qu'à des fournisseurs « substituables » et pour des travaux/matériaux « accessoires » (moteurs, plomberie, inox, électricité...).

Toute défaillance de la part de ces fournisseurs et sous-traitants pourrait toutefois avoir des conséquences sur la fabrication des navires (notamment les délais de fabrication), voire sur la qualité des navires, et donc retarder la commercialisation et/ou livraison des navires.

Mais seule une défaillance massive et brutale (la fabrication de bateaux dépend de beaucoup de corps de métier différents) pourrait avoir un effet négatif significatif sur les performances économiques du groupe.

6.1.9 Risques liés aux matières premières

Le groupe ne s'estime pas soumis à des risques financiers liés aux matières premières.

Celles-ci représentent entre 35 et 50% du prix de vente d'un bateau et sont extrêmement diluées entre plusieurs types de matières (résine, fibre de verre, peinture gel coat, bois, électronique, accastillage, voilerie, mats et gréements etc...). Or, une hausse massive et générale est peu vraisemblable.

6.2 Risques juridiques, réglementaires et fiscaux

6.2.1 Risques juridiques

CATANA GROUP n'exerce pas d'activité autre que celles liées à la conception, la fabrication et commercialisation de navires de plaisance et elle n'est donc exposée qu'aux risques ordinaires liés à cette activité.

Ces risques consistent essentiellement dans des risques clients : insatisfaction potentielle de clients en raison des délais de livraison ou de la qualité du produit.

Dès la prise de connaissance par le Groupe d'une telle problématique client, le groupe initie immédiatement une négociation amiable qui, si elle n'aboutit pas, débouche sur l'ouverture d'une procédure.

6.2.2 Dépendance à l'égard des brevets, des licences et marques

CATANA GROUP est propriétaire de la marque CATANA.

Elle bénéficie d'une licence exclusive de la marque BALI concédée par la société FINANCIERE PONCIN, actionnaire de référence de CATANA GROUP, lui permettant de fabriquer et de commercialiser l'ensemble de la gamme BALI, dans le cadre d'un partenariat exclusif. Dans ce cadre, FINANCIERE PONCIN, se rémunère « au succès » par un système de royalties.

Dans ces conditions, le groupe ne s'estime pas dépendant de brevets, licences ou marques.

6.2.3 Litiges en cours

Plusieurs litiges concernant le groupe sont en cours de traitement devant les tribunaux pour des dossiers remontant jusqu'à 2002.

La filiale CHANTIER CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2015/2016. L'administration fiscale avait notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Suite aux différentes contestations de la société, la société a obtenu l'abandon d'une partie conséquente du redressement, l'administration fiscale maintenant à ce jour sa position à hauteur de 203 K€ dont 23 K€ de pénalités. Ce redressement étant toujours contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes, le management n'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable le risque final de ce dossier.

Une révision des bases foncières a entraîné un rappel de taxe foncière de 2014 à 2017 pour 320 k€, dont 133 k€ ont été provisionnés au 31 août 2018. La société conteste le bien-fondé des rappels 2014 et 2015 pour 129 k€, car prescrits et les bases retenues au titre de 2017.

Par ailleurs, la majeure partie des autres litiges sont des actions à l'initiative du groupe pour indemnisation de préjudices, lesquels ont été d'une façon ou d'une autre totalement

intégrés dans les comptes passés du groupe. L'issue de ces dossiers ne peut donc qu'avoir un effet favorable futur sur les comptes du Groupe.

Ces préjudices concernent des actes :

- De malfaçons techniques de la part de fournisseurs,
- De diffamation,
- De concurrence déloyale,
- De ruptures abusives de relations,
- De vol.

Les litiges dans lesquels le groupe est attaqué concernent :

- Des contestations de factures,
- Des litiges commerciaux et techniques,
- Des procédures prud'homales.

Outre les litiges prud'homaux pour lesquels des provisions ont été passées à titre conservatoire, aucun impact négatif sur les comptes n'est à envisager.

A la connaissance du groupe, il n'existe pas de procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets négatifs significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société.

6.2.4 Risques assurances

CATANA GROUP a souscrit les polices suivantes :

➤ Polices MARITIMES :

Toutes les sociétés du groupe sont couvertes : POLICE GENERALI AL842742

➤ Polices RESPONSABILITE CIVILE

Police GENERALI AM172329

(Garanties accordées monde entier sauf USA Canada)

Détails	Montant garantis (€)
Responsabilité civile exploitation	8 000 000
Responsabilité civile après livraison	4 000 000
Responsabilité civile professionnelle	1 000 000

➤ **Police PERTE D'EXPLOITATION GROUPE**

GENERALI AM163088

Détails	Montant garantis (€)
Marge Brute	30 009 600
Carence des fournisseurs	1 000 000
Impossibilité d'accès	150 000
Honoraires d'expert	77 457
Perte d'exploitation dom. électriques	1 000 000
Limite contractuelle d'indemnité : 16,5M€	

➤ **Polices DOMMAGES**

Police	Détails	Montant garantis (€)
CATANA <u>Police n°</u> <u>AM163080</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	5 086 605
	Matériel	1 678 488
	Marchandises y compris bateaux	4 768 692
	Marchandises en assurance révisable	1 500 000
	Garantie automatique des investissements	392 093
	Frais et pertes	3 073 157
	Honoraires d'experts	75 227
	Support non informatique d'info	1 589 564
	Garanties spécifiques dégât des eaux	22 023
	RC vis-à-vis des tiers	847 768
	Vol	52 453
	Dommages électriques	307 317
	Autres dommages matériels directs	2 118 418
	Ruissellement	500 000
	Limite contractuelle d'indemnité : 19,5 M€	

Police	Détails	Montant garantis (€)
PORT PIN ROLLAND <u>Police GENERALI</u> <u>N° AM163084</u>	Bâtiments assurés en valeur à neuf	2 119 422
	Matériel	520 468
	Marchandises	520 468
	Garantie automatique des investissements	385 408
	Frais et pertes	2 807 974
	Honoraires d'experts	105 972
	Garantie spécifique BATEAUX	6 609 942
	RC vis-à-vis des tiers	880 933
	Vol	55 060
	Dommages électriques	313 831
	Bris de glace des enseignes	10 597
	Autres dommages matériels directs	1 651 749
	Ruissellement	300 000
	Limite contractuelle d'indemnité: 15 M€	

Le montant total des polices d'assurance au titre de l'exercice clos en août 2018 s'est élevé à 253 K€.

La Société estime que les polices d'assurances décrites ci-avant couvrent de manière raisonnable l'ensemble des risques majeurs inhérents à son activité.

6.2.5. Risques environnementaux – Conséquences environnementales de l'activité

Compte tenu de la nature de ses activités, il n'existe pas, à la connaissance du groupe, de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité, les résultats du groupe.

Toutefois, la profession de constructeur nautique est de plus en plus confrontée à la problématique du respect des normes environnementales, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère.

En effet, la pratique du contact sur moule ouvert à la température ambiante, la plus propice aux émissions de styrène, reste de très loin la plus pratiquée dans le nautisme.

Pour la fabrication de ses coques, ponts et petites pièces polyester, la maîtrise depuis 10 ans de la technologie injection dite de RTM « moule fermé » ainsi que le recours à l'infusion permettent à CATANA GROUP de maîtriser efficacement les risques environnementaux.

Par ailleurs, CATANA GROUP est également préoccupé du traitement des nombreux déchets générés par son activité.

Ainsi, CATANA GROUP procède au tri de ses déchets directement sur les postes de travail et dispose de partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

6.3 Risques financiers

Après la crise sévère des *subprimes* en 2008, l'effondrement du marché du nautisme a conduit CATANA GROUP (à l'époque dénommée PONCIN YACHTS) et sa filiale HARMONY YACHTS, à demander le bénéfice d'une procédure de sauvegarde afin de pouvoir renégocier sa dette bancaire, devenue insoutenable dans le contexte économique nouveau.

Au terme de cette procédure, le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS (qui représentaient moins de 30% du chiffre d'affaires consolidé) ainsi que l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Après la seconde crise de 2011, un nouvel aménagement de la dette a été effectué en avril 2012 assorti d'une sortie de la société HARMONY YACHTS, très déficitaire, rachetée par la famille PONCIN, permettant ainsi d'éviter une fermeture d'usine non souhaitée par le management. Ce nouvel accord ne changeait pas les dispositions initiales de la clause de retour à meilleur fortune.

Le dernier paiement de l'accord particulier avec les banques a été honoré en janvier 2018 et le reste du plan de sauvegarde a été remboursé par anticipation en juillet 2018.

Dans ce cadre, l'exercice 2017/2018 était donc le dernier à être concerné par la clause de retour à meilleure fortune et l'audit des comptes a démontré que les facteurs pouvant la déclencher n'étaient une nouvelle fois pas réunies sur cet exercice. Cette clause de retour à meilleure fortune s'éteindra définitivement le 28 février 2019, lors de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 août 2018.

La société rappelle les conséquences de la cession d'HARMONY YACHTS qui a généré une réintégration fiscale de 8 M€ conduisant l'entreprise à devoir un impôt sur les sociétés de 1.1 M€ sur les comptes 2012/2013 alors que cette cession n'a été accompagnée d'aucun bénéfice comptable, ni d'aucune entrée financière. L'évolution des règles fin 2011 sur le plafonnement de l'imputation des déficits reportables sur le bénéfice fiscal d'une entreprise n'ont pas permis par ailleurs d'imputer ce bénéfice fiscal de 8 M€ sur les 53 M€ de déficits reportables détenus par l'entreprise.

Un accord sur l'étalement du paiement de ces 1.1 M€ d'IS avait été obtenu sur une période allant jusqu'à 2017.

Cet échéancier a été respecté mais CATANA GROUP a engagé une procédure contentieuse contre l'administration en juin 2016 suivi d'une réclamation auprès du Directeur des Impôts assortis d'une demande de sursis de paiement telle que prévue à l'article L277 du livre des procédures fiscales. Ces démarches suspendent les paiements, il reste à ce jour une dette résiduelle de 0.4 M€.

6.3.1 Risques liés aux besoins de financement de l'activité

La gamme CATANA, positionnée dans une niche et disposant de délais de fabrication longs, bénéficie d'un principe de versements d'acomptes à chaque étape de la fabrication, ce qui ne génère pas de BFR particulier.

En revanche, la gamme BALI est dans un secteur du marché à plus forts volumes mais dont la pratique d'acomptes est moins favorable. Ainsi, la fabrication des bateaux BALI, qui s'étale sur une période allant de 3 à 5 mois, est financée par un acompte à la commande (souvent de 10%) et le solde à la livraison générant ainsi un BFR plus contraignant pendant le cycle de fabrication.

Le groupe fait face aisément à cette situation depuis quatre ans, l'allongement du carnet de commandes augmentant aussi significativement le financement par les acomptes.

Sur le plan des investissements, la politique d'investissement est en grande partie consacrée aux développements de nouveaux modèles. Le plan d'optimisation des performances industrielles engendre actuellement des investissements productifs maîtrisés. L'ensemble de ces besoins n'excède traditionnellement pas 5% du chiffre d'affaires consolidé.

Les excellents fondamentaux financiers de l'entreprise (modèle bénéficiaire désormais établi, la trésorerie de plus en plus excédentaire, un faible endettement combiné à la sortie anticipée du plan de sauvegarde et de ses effets (fin de la clause de retour à meilleure fortune avec les banques) placent désormais CATANA GROUP dans de bonnes dispositions pour renouer avec un accompagnement bancaire normatif jusque-là inaccessible.

6.3.2. Risques de liquidité – Financement du besoin en fonds de roulement

Depuis son recentrage stratégique post-crise et la généralisation du mode de fabrication à la commande, le groupe a considérablement limité son besoin en fond de roulement par rapport à l'époque où CATANA GROUP avait des activités à fortes séries nécessitant des modes de fabrication d'avance.

La fabrication des CATANA, est convenablement financée par les acomptes intermédiaires des clients et les fonds propres. Sauf les besoins pour des salons, le groupe a donc généralisé le mode de fabrication à la vente c'est-à-dire exclue la fabrication d'avance.

Pour l'activité liée à la marque CATANA, le besoin en fonds de roulement se limite donc à quelques bateaux d'exposition et aux stocks de bateaux d'occasion, le groupe assumant si nécessaire des reprises sur les ventes de bateaux neufs.

Concernant l'activité liée à la gamme BALI, le groupe souhaite rester à l'écart d'un mode de fabrication d'avance. En revanche, le processus de vente de cette zone du marché est moins favorable en termes de versement d'acomptes (un acompte à la commande, le solde en général à la livraison) ce qui génère un besoin en fond de roulement pour chaque bateau fabriqué. L'augmentation des volumes de ventes de la gamme BALI impliquera donc naturellement une augmentation du besoin en fond de roulement du groupe qu'il espère compenser par l'amélioration de la rentabilité liée.

Face à ces besoins, la trésorerie reste néanmoins maîtrisée et en constante progression compte tenu :

- d'un poids des remboursements de dettes financières faible,
- du renforcement de sa trésorerie grâce aux profits générés en 2017/2018 et au renforcement des fonds propres suite à l'augmentation de capital d'avril 2018.

Le groupe a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et il considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Covenants bancaires, clauses de défaut et d'exigibilité anticipée

Après la crise sévère des *subprimes* en 2008, l'effondrement du marché du nautisme a conduit CATANA GROUP (à l'époque appelé PONCIN YACHTS) et sa filiale HARMONY YACHTS, à demander le bénéfice d'une procédure de sauvegarde afin de pouvoir renégocier sa dette bancaire, devenue insoutenable dans le contexte économique nouveau.

Au terme de cette procédure, le 29 mai 2009, le Tribunal de Commerce de La Rochelle a accepté le plan de sauvegarde proposé par les sociétés PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) et HARMONY YACHTS (qui représentaient moins de 30% du chiffre d'affaires consolidé) ainsi que l'accord particulier avec les partenaires financiers permettant à la société PONCIN YACHTS (aujourd'hui CATANA GROUP) de bénéficier d'un abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune de la part de ses partenaires financiers à hauteur de 10.533 K€, dont 5.000 K€ d'emprunts et 5.000 K€ de billets de trésorerie.

Après la seconde crise de 2011, un nouvel aménagement de la dette a été effectué en avril 2012 assorti d'une sortie de la société HARMONY YACHTS, très déficitaire, rachetée par la famille PONCIN, permettant ainsi d'éviter une fermeture d'usine non souhaitée par le management. Ce nouvel accord ne changeait pas les dispositions initiales de la clause de retour à meilleur fortune.

Le dernier paiement de l'accord particulier avec les banques a été honoré en janvier 2018 et le reste du plan de sauvegarde a été remboursé par anticipation en juillet 2018.

Dans ce cadre, l'exercice 2017/2018 était donc le dernier à être concerné par la clause de retour à meilleure fortune et l'audit des comptes a démontré que les facteurs pouvant la déclencher n'étaient une nouvelle fois pas réunies sur cet exercice. Cette clause de retour à meilleure fortune est donc définitivement caduque.

Besoin en fonds de roulement et capacité d'accès au crédit

Présentation du Besoin en Fonds de Roulement au cours des 3 derniers exercices

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2016
Dettes fournisseurs	-8 451	-6 198	-10 081
Abandon dettes fournisseurs			
Stocks et en-cours	12 137	8 745	9 660
Créances clients	10 974	7 943	10 880
Autres créances	3 879	3 345	3 695
Autres dettes	-11 426	-6 698	-7 851
Besoin en fonds de roulement	7 114	7 136	6 303
Stock financé par crédit		-457	-715
Annulation créance IS par capitaux propres		212	
Annulation dette par reclassement en compte-courant d'associé		-115	
Reclassement des intérêts courus à l'ouverture	-27	7	
Variation périmètre	630		-1 426
Variation de change	-11		
Besoin en fonds de roulement corrigé	7 706	6 783	4 163
Variation du besoin en fonds de roulement	570	480	-1 516

➤ Il est précisé que la Banque de France, suite aux comptes 2016/2017 a relevé sa notation à la société qui est passée de D5 à D5+.

Ventilation des passifs financiers par échéance

<i>(Données en milliers d'euros)</i>	31/08/2018	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts bancaires	279	250	29	0
Crédit-bail	2 599	292	1 404	903
Concours bancaires	130	130	0	0
Dettes financières diverses	1 307	485	822	
Total passifs financiers	4 315	1 157	2 255	903

6.3.3 Risques de taux

Au 31 août 2018, les échéances de l'endettement du groupe CATANA GROUP se caractérisaient ainsi :

Endettement bancaire de CATANA GROUP au 31/08/2018

(Données en K€)	Nature de taux	Montants		Echéances		TOTAL
		initiaux	- 1 an	de 1 à 5 ans	+ de 5 ans	
CATANA GROUP						
Intérêts courus	Fixe		8	0		8
CHANTIER CATANA						
CA Sud Méditerranée	Fixe	1 000	214			214
PORT PIN ROLLAND						
CM du Var	Fixe	35	10	21		31
CM du Var	Fixe	65	13	8		21
CM du Var	Variable	120	120			120
OSEO	Variable	100	15			15
TOTAL			380	29		409

Exposition nette au risque de taux

	Aout 2018	Actifs financiers		Passifs financiers		Exposition nette		Instrument		Exposition nette	
		TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV	TF	TV
-1an	380	néant		245	135	245	135	néant		245	135
1-5 ans	29	néant		0	29	0	29	néant		0	29
+ 5 ans		néant		0	0	0	0	néant		0	0

Comme indiqué dans les tableaux ci-dessous, l'impact de variations de taux est limité. CATANA GROUP s'estime donc peu sensible au risque de taux compte tenu de la structuration de sa dette.

Sensibilité au risque de taux

	Impact sur 2017/2018	
	Impact en résultat	Impact en capitaux propres
Variation de 1%	1.6 K€	NC
Variation de 2%	3.3 K€	NC

6.3.4. Risques de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

Compte tenu de cela, CATANA GROUP estime donc quasi inexistant le risque de change. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

6.3.5. Risques sur actions

Au 31/08/18, outre ses 14 218 actions propres détenues pour les besoins du contrat de liquidité, CATANA GROUP ne détient aucune autre action que celles de ses filiales et participations.

Les actions des filiales CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND sont nanties depuis 2007 au profit du pool bancaire. Ce nantissement sera levé à l'issue de l'Assemblée Générale du 28 février 2019 qui marquera la fin du protocole signé avec les banques en mai 2009 ainsi que ses effets.

6.3.6. Risques liés aux engagements pris par le groupe – Hors bilan

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés (au 31 août 2018)

➤ Sûretés réelles :

(Données en milliers d'euros)

	31/08/2017
Dont nantissement comptes bancaires PPR et matériel et outillage	265 K€
Dont caution donnée sur crédit bail immobilier HARMONY YACHTS	600 K€
TOTAL	865 K€

➤ Commandes de clients concernant la SAS CHANTIER CATANA : 25 722 K€.

7. Les Normes IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002 et modifié par le règlement n°297/2008 du Conseil Européen du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2018, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2018.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2018 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2017 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation, ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IAS 12 – Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 – Avantages au personnel
- IAS 21 - Effets des variations des cours des monnaies étrangères
- IAS 27 – Etats financiers individuels
- IAS 28 – Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements à IAS 32 – Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 36 – Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 et IFRS 9 – Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IFRS 1 – Prêts publics
- Amendements à IFRS 7 – Information relative aux instruments financiers
- IFRS 10 – Etats financiers consolidés
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 – Dispositions transitoires
- Amendements à IFRS 10, 12 et à IAS 27 – Entités d'investissements
- IFRS 11 – Partenariats
- IFRS 12 – Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- IFRS 13 – Evaluation à la juste valeur
- Améliorations annuelles – Cycle 2009-2011
- Améliorations annuelles – Cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles – Cycle 2011-2013
- Améliorations annuelles – Cycle 2012-2014
- Améliorations annuelles – Cycle 2014-2016

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2017 :

- Amendements à IAS 40 – Transferts d'immeubles de placement
- Amendements à IFRS 2 – Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 4 – Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance
- IFRS 9 – Instruments financiers

- Amendements à IFRS 9 – Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients

IFRS 16 – Contrats de location

8. Informations sociales

Au cours de l'exercice 2017/2018, **l'effectif moyen** du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31/08/2018	31/08/2017	31/08/2016	31/08/2015
Cadres	43	25	24	26
Agents de maîtrise	27	14	15	11
Employés et ouvriers	382	162	126	126
TOTAL	452 (*)	201	165	163

(*) Dont 223 chez HACO Tunisie

Effectif par type de contrat au 31 août 2018 :

	CDI	CDD	TOTAL
- Cadres.....	25		25
- Agents de Maîtrise	9	1	10
- Employés et Ouvriers	161	261	422
	—	—	—
Total	195	262	457

Recours à la main d'œuvre extérieure en 2017/2018 :

Le groupe a eu recours à de la main d'œuvre extérieure intérimaire pour un montant de 59 K€ (pour CHANTIER CATANA) contre 18 K€ en 2017 pour l'ensemble du groupe.

Représentation du personnel :

Les Sociétés suivantes disposent d'une représentation de personnel :

CHANTIER CATANA :

- Délégation unique du personnel (DP/CE)
- CHSCT

PORT PIN ROLLAND :

- Délégué du personnel

Intéressement et participation :

Seule la société CHANTIER CATANA dispose d'un accord de participation.

Négociation annuelle des salaires :

En matière de rémunération, chaque entreprise négocie annuellement avec les représentants du personnel.

Formation :

Conformément à l'article R. 6323 du Code du travail, à compter du 1^{er} janvier 2015, le Compte Personnel de Formation (CPF) s'est substitué au Droit Individuel de Formation (DIF). Les droits acquis au titre du DIF au 31 décembre 2014, et non consommés, peuvent être utilisés dans le cadre du nouveau CPF jusqu'au 31 décembre 2020.

B. Rapport de gestion de CATANA GROUP SA**I - EXPOSE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE****1°/ - Faits marquants**

Conformément à son rôle de holding financière, le chiffre d'affaires a été principalement constitué des prestations administratives facturées aux filiales du groupe.

Le 30 août 2017, la société CATANA GROUP a pris une participation dans la société HACO, SARL de droit tunisien, à hauteur de 30% du capital social, moyennant le prix global de 480 000 €.

Au regard de l'importance des relations existant entre HACO et CHANTIER CATANA, cette prise de participation vise tout d'abord à sécuriser cette sous-traitance et accroître le poids décisionnel de CATANA GROUP dans cette société. Au-delà de la sécurisation de cette sous-traitance, cette opération capitalistique devrait contribuer à renforcer également la rentabilité de CATANA GROUP.

Un pacte d'associés a été signé le 1^{er} septembre 2017, qui prévoit que les décisions du comité d'orientation stratégique (composé de CATANA GROUP, Olivier Poncin, Roger Maibach et Frédéric Meunier) devront être adoptées à la majorité des associés représentant au moins 50% du capital social. Les compétences de ce comité sont larges : choix du maintien de Frédéric Meunier à la fonction de gérance, fixation des orientations industrielles étant précisé que CATANA GROUP dispose d'un droit de veto si la société HACO souhaite conclure un nouveau contrat de sous-traitance, validation des investissements supérieurs à 20 K€ ou non inclus au budget, fixation des orientations commerciales en sachant qu'HACO ne pourra pas modifier sa politique commerciale sans concertation avec CATANA GROUP, discussion des développements dont le département est dirigé par Olivier Poncin qui est le président du groupe, détermination des orientations budgétaires, comptables, financières, sociales... Parallèlement, il est donné à CATANA GROUP la faculté d'augmenter sa participation dans le capital d'HACO, à sa seule convenance et à tout moment, jusqu'à 50% du capital.

Pour financer le plan de développement du groupe, l'augmentation de capital de CATANA Group, qui s'est déroulée du 23 mars au 19 avril 2018 a permis au groupe de lever 3,7 M€, dans un contexte de marchés financiers peu porteur.

Ainsi, la demande globale de l'opération s'est portée à 1 254 825 actions représentant une souscription de 75,48 %, soit un montant total de 3,76 M€.

Cette augmentation de capital va permettre au groupe d'accélérer le développement de ses gammes CATANA et BALI, et d'accompagner le plan d'amélioration de ses performances industrielles.

A la suite de cette opération, le concert familial PONCIN détenait 29,30 % du capital de CATANA Group et 43,15 % des droits de vote, attestant ainsi de sa volonté de s'inscrire dans la durée à la tête de l'entreprise et de poursuivre sereinement son plan de marche très dynamique.

Le règlement-livraison des actions nouvelles et leur admission aux négociations sur le compartiment C d'Euronext sont intervenus le 16 avril 2018.

A compter du 16 avril 2018, le nombre total d'actions composant le capital de CATANA Group a ainsi été porté à 30 514 178 actions.

Enfin, CATANA GROUP a définitivement soldé par anticipation son plan de sauvegarde ainsi l'accord particulier avec les banques qui avaient été homologués en mai 2009 au terme d'une procédure lancée en mai 2008 consécutivement à la crise dite des *subprimes* qui avait sévèrement impacté le secteur nautique. La clause de retour à meilleure fortune dernière s'éteindra définitivement le 28 février 2019, lors de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 août 2018.

2°/ - Comptes annuels

Le chiffre d'affaires s'établit à 3 112 K€ contre 713 K€ en 2016/2017. Il est composé de prestations de services pour 1 291 K€, des commissions pour 21 K€ et de la vente de marchandises pour 1 800 K€.

Les frais généraux externes nets de transferts de charges totalisent 752 K€ contre 413 K€ au 31 août 2017 en hausse de 339 K€.

Les frais de personnel totalisent 731 K€ et sont en augmentation après notamment le recrutement d'un Directeur Industriel et d'un Directeur Commercial pour le groupe.

Le résultat d'exploitation est négatif de 188 K€ contre une perte d'exploitation de 237 K€ pour l'exercice précédent.

Le résultat financier est positif de 3 702 K€ composé essentiellement d'une reprise de dépréciation des titres de CHANTIER CATANA pour 3 682 K€.

Le résultat exceptionnel est négatif de 18 K€. En 2016/2017 celui-ci était négatif de 173 K€.

Le poste impôt fait ressortir un produit de 71 K€ principalement impacté par le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi pour 294 K€, une charge nette d'IS et d'intégration fiscale (223 K€).

Le résultat net de l'exercice est positif de 3 552 K€ contre 2 190 K€ positif pour l'exercice précédent.

Les capitaux propres ont évolué de la façon suivante (en milliers d'euros) :

Capitaux propres au 31/08/2017	6 078
Augmentation de capital du 16/04/18 (capital+prime)	3 736
Résultat de l'exercice	3 566
Amortissements dérogatoires	2
Capitaux propres au 31/08/2018	13 383

3°/ - Evénements principaux de l'exercice

Comme indiqué ci-avant, les points essentiels de l'exercice sont :

- La signature d'un pacte d'actionnaires en date du premier 1^{er} septembre 17 suite à la prise de participation de 30% du capital d'HACO le 30 août 2017,
- La mise en place d'une opération d'augmentation de capital de 3.7 M€ (capital+ prime d'émission) en avril 2018,
- La sortie anticipée du plan de sauvegarde homologué en mai 2009.

4° - Evénements survenus depuis la clôture des comptes

Néant

II - METHODES D'EVALUATION ET FORMES DE PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions de la législation française, en respectant les principes généraux et méthodes généralement admis, et dans le respect du principe de prudence.

Les conventions suivantes ont notamment été respectées :

- continuité de l'exploitation compte tenu de la période de sauvegarde en cours,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation sont identiques à celles de l'exercice précédent.

III - RAPPELS DIVERS

1°/ - Frais généraux

Aucune réintégration de frais généraux dans les bénéfices imposables par application de l'article 39-4 du Code Général des Impôts n'est intervenue au cours de l'exercice écoulé.

2°/ - Dividendes

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons que notre Société n'a procédé à aucune distribution au titre des trois exercices précédents.

3°/ - Actionnariat salarié

Nous vous informons que l'actionnariat salarié tel que prévu par l'article L 225-102 du Code de commerce n'existe pas au sein de notre Société.

Nous vous rappelons que la dernière proposition d'augmentation de capital réservée aux salariés de notre Société a été proposée à votre assemblée tenue le 27 février 2017.

4°/ - Option de souscription ou, d'achat d'actions par les salariés

Aucune opération n'ayant été réalisée tant en vertu des articles L 225-177 à L225-186 que des articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de Commerce, il n'y a pas lieu à établissement des rapports spéciaux visés aux articles L 225-184 et L 225-197-4 du Code de Commerce.

5°/ - Franchissement de seuil

Conformément aux dispositions de l'article L 233-6 du Code de Commerce, nous avons été informés du franchissement de seuil à la baisse du concert familial PONCIN, en date du 12 décembre 2017. Ce franchissement du seuil de 33.33 % est consécutif à l'exercice, en date du 11 avril 2017, de bons de souscription détenus par le fonds BRACKNOR.

7°/ - Détention du capital

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de Commerce, nous vous rappelons ci-après l'identité des personnes détenant plus de certains seuils prévus par ce texte, et ce à la date du 31 août 2018 :

- SARL FINANCIERE PONCIN
(contrôlée à 99,99 % par Olivier PONCIN) : + 25 %

8°/ - Prise de participation

Nous n'avons réalisé aucune prise de participation.

9°/ - Informations sur les délais de paiement des fournisseurs et des clients

En application des dispositions du Code de commerce, la société doit indiquer la décomposition, conformément aux tableaux établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu.

Nous informons que sur les postes clients et fournisseurs, et particulièrement sur les factures non réglées à la date de clôture, il n'existe aucune facture dont le terme est échu.

Aucun retard n'a été constaté sur ces postes au cours de l'exercice

10°/ Activité en matière de recherche et développement

Les comptes présentés ne comportent aucune dépense ou charges relevant de ces rubriques.

11°/ Opérations effectuées par la Société sur ses propres actions

- nombre d'actions achetées par la société au cours de l'exercice : 97 937
- nombre d'actions vendues par la société au cours de l'exercice : 121 669
- cours moyen des achats : 2.828 Euros
- cours moyens des ventes : 2.392 Euros

Aucun frais de négociation n'a été comptabilisé.

Le nombre d'actions inscrites au nom de la société à la clôture de l'exercice au 31 août 2018 au titre du contrat de liquidité s'élevait à 14 218 actions, évaluées au cours d'achat moyen de 2.989 Euros par action. La valeur nominale de ces actions s'élève à 0,50 Euros et représentent 0,05% du capital de CATANA GROUP.

Aucune action n'a été annulée.

Les actions n'ont fait l'objet d'aucune réallocation.

IV - PROPOSITION D'AFFECTATION DES RESULTATS

L'affectation des résultats que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter les bénéfices de l'exercice écoulé qui s'élèvent à 3 566 432 Euros, à l'amortissement des pertes antérieures. Le report à nouveau serait ainsi ramené à 14 910 614 Euros.

V - MANDATAIRES SOCIAUX

1) Jetons de présence

Nous vous demanderons de bien vouloir attribuer une somme de 7 500 Euros de jetons de présence à votre conseil d'administration.

2) Echéances des mandats

Suite à la démission de Monsieur Aurélien Poncin de ses fonctions d'administrateur, le conseil d'administration a décidé de le remplacer en cooptant la société FINANCIERE PONCIN, dont le représentant permanent est Monsieur Aurélien Poncin. Nous vous demandons de ratifier cette cooptation.

Par ailleurs, Monsieur Christian Castanié ayant informé le conseil d'administration de sa décision de démissionner de son mandat d'administrateur, nous vous demandons de bien vouloir désigner un nouvel administrateur, répondant aux conditions requises par le code de gouvernance de l'AFEP-MEDEF pour être qualifié d'administrateur indépendant. Cette désignation permettrait en effet au Conseil de se conformer à l'obligation de mettre en place un comité d'audit, devant être composé au moins d'un administrateur indépendant.

Nous vous proposons à cet effet la candidature de Monsieur Nicolas Martin. Ce dernier, âgé de 42 ans, diplômé de l'Ecole Audencia de Nantes (majeure Finances), dispose d'une expérience reconnue dans le secteur financier et notamment chez AUREL BGC où il a exercé les fonctions de responsable du Corporate Finances pendant 10 ans

Aucun autre mandat d'administrateur ou de Commissaire aux comptes ne vient à échéance lors de l'assemblée générale.

VI – GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 al. 6 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après les informations relatives au gouvernement d'entreprise de votre société. Ces informations font l'objet d'un rapport spécifique de vos commissaires aux comptes.

1° - Liste des mandats sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 alinéa 3 du Code de commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute société par chacun des mandataires, sociaux de la Société.

Olivier PONCIN : président directeur général

- Président de la SAS FINANCIERE PONCIN
- Gérant de la SARL AP YACHT CONCEPTION
- Gérant de la SARL AUREDINE
- Gérant de la SCI DU LEVANT
- Gérant de la SCI DU PONANT
- Gérant de la SCI DES TERRASSES DE L'ILET
- Co-Gérant de la SARL DACA
- Co-Gérant de la SCI ESAMAUCHARG
- Gérant non associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Gérant associé de SNC d'investissement dans les DOM
- Liquidateur de la SCI LA REALE DEUX
- Liquidateur de la SA YACHTING LOCATION

Christian CASTANIE : administrateur et directeur général délégué

- Directeur Général de la SAS PORT PIN ROLLAND
- Président de la SAS PLAISANCE YACHTING SERVICES
- Gérant de la SARL SAIL AND POWER
- Co-gérant de la SCI PLAINE de GAYTE
- Gérant de l'EURL NAUTIC 2000
- Co-Gérant de la SARL DACA
- Gérant de la SCI CEDAM
- Gérant de la SCI IMMODAM

Aurélien PONCIN : représentant permanent de la société FINANCIERE PONCIN, administrateur

- Président de la SASU EURO MAKERS

Corinne MERCIER : administrateur

NEANT

Pascale PONCIN : administrateur

NEANT

2° - Conventions conclues entre un dirigeant ou un actionnaire significatif et une filiale

Aucune convention entre, d'une part, le directeur général, l'un des directeurs généraux délégués, l'un des administrateurs, ou l'un des actionnaires disposant d'une fractions de droits de vote supérieure à 10 %, et, d'autre part, une société dont CATANA GROUP possède directement ou indirectement plus de la moitié du capital, telle que visée à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce n'a été conclue au cours de l'exercice clos le 31 août 2018.

3° - Récapitulatif des délégations encours de validité, autorisées par les Assemblées Générales Mixtes des 27 février 2017 et 28 février 2018

1°) *Augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription :*

Montant maximal du nominal autorisé	10 000 000 €
Expiration de l'autorisation	28 avril 2020
Montant utilisé	3 764 475 €
(décision du conseil d'administration du 13 mars 2018)	

2°) *Augmentation de capital en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription :*

Montant maximal du nominal autorisé	10 000 000 €
Expiration de l'autorisation	28 avril 2020
Montant utilisé	NÉANT

3°) *Augmentation de capital par voie d'apport en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital :*

Montant nominal maximal autorisé	1 332 686 €
Expiration de l'autorisation	27 avril 2019
Montant utilisé	NÉANT

4°) *Achat des propres actions de la société :*

Nombre maximal d'actions	2 925 935 actions
Montant maximal autorisé	10 000 000 €
Expiration de l'autorisation	28 août 2019
Montant utilisé	NÉANT

5°) Annulation des propres actions de la société acquises par elle :

Nombre maximal d'actions.....	2 925 935 actions
Expiration de l'autorisation	28 février 2020
Montant utilisé	NÉANT

6°) Emission d'options de souscription et/ou d'achats d'actions :

Montant nominal maximal autorisé	limite légale
Expiration de l'autorisation	22 avril 2019
Montant utilisé	NÉANT

7°) Attribution d'actions gratuites aux salariés

Nombre maximal d'actions	2 925 935 actions
Expiration de l'autorisation	28 avril 2021
Montant utilisé	NÉANT

4° - Rémunérations des mandataires sociaux

Nous vous informons que la rémunération annuelle brute versée aux dirigeants en ce compris les avantages de toute nature au titre de l'exercice écoulé s'est élevée à :

Dirigeants	Rémunération annuelle brute	Avantages en nature
Olivier Poncin (président directeur général)	84 000 €	Néant
Christian Castanié (directeur général délégué)	78 000 €	Néant
Aurélien Poncin (directeur général délégué)	Néant	Néant

Les mandataires sociaux n'ont par ailleurs perçu aucune autre rémunération au cours de l'exercice, y compris sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créance ou de titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créance de la société, de sa mère ou d'une filiale.

De même, la société n'a pris aucun engagement au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de leurs fonctions ou postérieurement à l'exercice de celles-ci, notamment des engagements de retraite et autres avantages viagers.

6° - Composition et conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

• Composition du conseil d'administration

Le conseil d'administration est composé de cinq membres.

La liste des administrateurs de la société est la suivante :

- Monsieur Olivier Poncin, président et directeur général,
- Monsieur Christian Castanié, administrateur,
- la société FINANCIERE PONCIN, administrateur, représentée par Monsieur Aurélien Poncin,
- Madame Corinne Mercier, administrateur,
- Madame Pascale Poncin, administrateur.
-

Conformément à l'article L. 225-18.1 du Code de commerce, votre Conseil d'administration respecte la proportion d'au moins 40 % de chaque sexe.

Chaque administrateur doit détenir au moins une action de la société. La durée des fonctions des administrateurs est de six ans. Tout membre sortant est rééligible.

Les règles de fonctionnement du conseil d'administration sont fixées par les articles 11 et suivants des statuts, et confirme aux dispositions légales.

• Fréquence des réunions

L'article 15 des statuts prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé votre Conseil d'Administration s'est réuni cinq fois :

- Le 20 décembre 2017, pour :
 - o L'arrêté des comptes de l'exercice écoulé,
 - o L'arrêté des comptes consolidés de l'exercice écoulé,
 - o Toutes décisions à prendre, pour la préparation et la convocation de l'Assemblée Générale Annuelle appelée à statuer sur l'exercice clos le 31 août 2017,
 - o L'approbation des documents de gestion prévisionnelle,
 - o La convocation d'une Assemblée Générale Mixte en vue d'autoriser le Conseil d'Administration à réaliser diverses opérations portant sur le capital social.
- Le 13 mars 2018, pour :
 - o L'utilisation de la délégation de compétence octroyée par l'assemblée générale mixte du 28 février 2018, en vue de la réalisation d'une augmentation de capital par apport en numéraire ou compensation avec des créances sur la société, avec maintien du

droit préférentiel de souscription, d'un montant de 4 156 157,50 Euros prime d'émission comprise.

- Le 5 avril 2018, pour :
 - L'arrêté de la créance de compte courant de FINANCIERE PONCIN d'un montant de 2 111 662,51 Euros, en vue de la libération de sa souscription à l'augmentation de capital décidée par le conseil d'administration du 13 mars 2018.
- Le 13 avril 2018, pour :
 - Limiter l'augmentation de capital décidé par le conseil d'administration du 13 mars 2018 au montant des souscriptions recueillies, soit 3 764 475 Euros.
- Le 16 avril 2018, pour :
 - Constater la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidé par le conseil d'administration du 13 mars 2018 à hauteur de 627 412,50 Euros,
 - Prendre acte de la libération intégrale des souscriptions aux actions nouvelles,
 - Donner pouvoir au Président pour procéder au retrait des fonds auprès du dépositaire,
 - Modifier corrélativement l'article 6 « Apports – Capital social » des statuts,
 - Donner pouvoirs pour effectuer les formalités légales consécutives.

- **Convocations des Administrateurs**

Conformément à l'article 15 des statuts, les Administrateurs ont été régulièrement convoqués à toutes les réunions du Conseil.

Les Commissaires aux Comptes ont été convoqués au Conseil d'arrêté des comptes sociaux.

- **Information des Administrateurs**

Outre l'ordre du jour que les Administrateurs reçoivent systématiquement avec leur convocation, la Société met à leur disposition tous les documents et informations nécessaires à leur mission.

- **Comités spécialisés**

Il n'existe pas de Comité spécialisé chargé d'effectuer des recommandations au Conseil d'Administration.

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables la mise en place d'un comité d'audit est en cours d'élaboration. La désignation de Monsieur Nicolas Martin en qualité d'administrateur telle que proposée à l'assemblée générale annuelle, répondant

aux critères d'administrateur indépendant, permettra cette mise en place dès sa nomination.

- **Décisions adoptées**

Conformément à l'article 15 des statuts, les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

- **Procès-verbaux des réunions**

Les réunions et décisions du Conseil sont formalisées dans des procès-verbaux établis à l'issue de chaque réunion, puis signés par le Président et au moins un Administrateur.

- **Limitations apportées aux pouvoirs du directeur général**

NEANT

7° - Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

En application de l'article L. 225-37-5 du code de commerce, nous vous précisons ci-après les éléments susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

- La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues de la société et toutes informations en la matière sont décrites au paragraphe III – 7°) ci-dessus.
- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice du droit de vote.
- Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions est attribuée à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il est justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, ce droit de vote double bénéficiera, dès leur émission, aux actions nouvelles attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie déjà de ce droit.
- Aucun pacte d'actionnaires ou autre accord pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice du droit de vote n'a été porté à la connaissance de la société.
- il n'a été conclu aucun engagement de conservation des titres de la société dans le cadre des dispositions fiscales de faveur instituées par la loi dite « Dutreil » du 1^{er} août 2003.
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.

- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévu dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.
- En matière de pouvoirs du conseil d'administration, les délégations en cours sont décrites dans le présent rapport au paragraphe 3° dans le récapitulatif des délégations d'augmentation du capital.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Aucun accord conclu par la société n'est susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du conseil d'administration.

8° - Référence à un code de gouvernement d'entreprise

Notre société se réfère au code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF.

9° - Modalités particulières de la participation des actionnaires à l'assemblée générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'assemblée générale de la société sont détaillées au Titre V des statuts, dans ses articles 21 à 28. Elles correspondent aux dispositions légales prévues par le Code de commerce.

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles.

Vos Commissaires aux comptes relatent par ailleurs, dans leur rapport sur les comptes annuels, l'accomplissement de la mission qui leur est dévolue par la loi.

Votre Conseil vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

Fait à CANET EN ROUSSILLON,
Le 7 décembre 2018

Le Conseil d'Administration

TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	EXERCICE 31/08/2018	EXERCICE 31/08/2017	EXERCICE 31/08/2016	EXERCICE 31/08/2015	EXERCICE 31/08/2014
<u>I – CAPITAL EN FIN D'EXERCICE</u>					
- Capital social	15 257 089	14 629 676.50	13 221 227	12 237 451.50	12 237 451,50
- Nombre d'actions ordinaires	30 514 178	29 259 353	26 442 454	24 474 903	24 474 903
<u>II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE</u>					
- Chiffre d'affaires hors taxes	3 112 579	713 351	649 296	664 787	595 294
- Excédent Brut d'Exploitation.....	(188 941)	(236 589)	(234 797)	(255 988)	(345 731)
- Impôts sur les bénéfices.....	(71 481)	(170 223)	(437 765)	(217 016)	(578 186)
- Résultat net comptable	3 566 432	2 190 133	(3 268 366)	(2 989 231)	(1 498 022)
- Résultat distribué		0	0	0	0
<u>III - RESULTATS PAR ACTION</u>					
- Résultat.....	0.12	0.07	(0.12)	(0.12)	(0,06)
- Dividendes attribués à chaque action	0	0	0	0	0
<u>IV - PERSONNEL</u>					
- Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	7	5	4	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	513 403	367 725	301 711	294 406	292 649
- Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales.....)	217 723	155 614	125 650	122 267	123 599

COMPTES ANNUELS 2017/2018

CATANA GROUP

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Rapport sur les comptes consolidés au 31 août 2018

CATANA GROUP

*Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2018*

Sommaire

Bilan consolidé	51
Compte de résultat consolidé	53
État du résultat global	54
Tableau de variation des capitaux propres	55
Tableau des flux de trésorerie	56
Annexe aux comptes consolidés	57

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

A C T I F	Note	31.08.2018	31.08.2017
Ecarts d'acquisition	6.2	93	
Immobilisations incorporelles	6.3	2 588	2 453
Immobilisations corporelles	6.4	10 806	7 844
Participations dans les sociétés mises en équivalence	6.5		480
Autres actifs financiers	6.6	19	23
Autres actifs non courants	6.7	613	1 233
Actif d'impôts non courants	6.8	1 646	650
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		15 765	12 683
Stocks et en-cours	6.9	12 137	8 745
Créances clients	6.10	10 974	7 943
Autres actifs courants	6.11	3 624	2 500
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.12	7 536	4 247
TOTAL ACTIFS COURANTS		34 272	23 434
TOTAL ACTIF		50 037	36 117

BILAN CONSOLIDE
en milliers d'euros

P A S S I F	Note	31.08.2018	31.08.2017
Capital social		15 257	14 630
Actions propres		-24	8
Réserves consolidées part du Groupe		4 471	-372
Résultat consolidé part du Groupe		3 457	1 690
CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE	7.1	23 161	15 955
Réserves consolidées part des minoritaires		947	20
Résultat consolidé part des minoritaires		714	-1
INTERETS MINORITAIRES	7.1	1 660	20
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	7.1	24 821	15 975
Emprunts et dettes financières	7.2	3 157	3 979
Provision pour engagements de retraite	7.3	454	378
Autres passifs non courants	7.4	13	96
PASSIFS NON COURANTS		3 625	4 453
Emprunts et dettes financières	7.2	1 158	1 932
Dettes fournisseurs	7.5	8 647	6 854
Provisions à court terme	7.6	244	279
Autres passifs courants	7.6	10 988	6 277
Passifs d'impôts courants	7.6	555	347
PASSIFS COURANTS		21 591	15 689
TOTAL PASSIF		50 037	36 117

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE
en milliers d'euros

	Note	31.08.2018	31.08.2017
CHIFFRE D'AFFAIRES		54 429	42 974
Achats consommés	8.1	-28 006	-18 766
Charges de personnel	8.2	-7 871	-5 661
Charges externes		-14 174	-14 380
Impôts et taxes		-737	-630
Dotations / Reprises amortissements	8.3	-2 823	-2 543
Dotations / Reprises provisions et dépréciations	8.4	187	-99
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		2 214	531
Autres produits et charges opérationnels courants	8.5	-180	-289
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		3 039	1 136
Autres produits et charges opérationnels	8.6	345	20
RESULTAT OPERATIONNEL		3 384	1 156
Coût de l'endettement financier net	8.7	-126	-163
Autres produits et charges financiers	8.8	212	68
Produit / Charge d'impôt	8.9	700	629
RESULTAT NET DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE		4 170	1 689
Part des minoritaires		714	-1
RESULTAT NET (PART DU GROUPE)		3 457	1 690
RESULTAT PAR ACTION	8.10	0,12 €	0,06 €
RESULTAT DILUE PAR ACTION		0,12 €	0,06 €

ETAT DU RESULTAT GLOBAL
en milliers d'euros

	31.08.2018	Intérêts non contrôlants 31.08.2018	31.08.2017
RESULTAT DE LA PERIODE	3 457	714	1 690
Eléments recyclables :			
Variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente			
Ecart de conversion			
Partie du profit ou de la perte sur les instruments de couverture			
Eléments non recyclables :			
Variation de la réserve de réévaluation			
Ecart actuariel	-1	0	-40
Quote-part de résultat global provenant des entités comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence			
AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	-1	0	-40
RESULTAT GLOBAL DE LA PERIODE	3 455	714	1 649

TABLEAU DE VARIATION DE L'EXERCICE DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS ET DES INTERETS MINORITAIRES

en milliers d'euros

Tableau de variation des capitaux propres consolidés et des intérêts minoritaires						
	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total capitaux propres	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres du groupe
Situation au 31/08/2016	13 221	2 527	-3 326	12 422	20	12 402
Affectation résultat 31/08/2016		-3 326	3 326			
Augmentation de capital	1 408	589		1 997		1 997
Actions propres		78		78		78
Correction d'erreur ⁽¹⁾		-212		-212		-212
Résultat consolidé 31/08/2017			1 689	1 689	-1	1 690
Situation au 31/08/2017	14 630	-344	1 689	15 975	20	15 955
Affectation résultat 31/08/2017		1 689	-1 689			
Augmentation de capital	627	3 109		3 736		3 736
Actions propres		14		14		14
Ecart actuariels		-2		-2	0	-2
Changement méthode HACO : MEE à IG		927		927	927	0
Résultat consolidé 31/08/2018			4 171	4 171	714	3 457
Situation au 31/08/2018	15 257	5 393	4 171	24 821	1 660	23 160

- (1) La créance d'impôt société de 212 K€ sur la société NAUTIC 2000, comptabilisée sur l'exercice précédent, aurait dû être considérée comme irrécouvrable au 31 août 2016. La société NAUTIC 2000, placée en liquidation judiciaire le 17 juin 2016, a été exclue du périmètre de consolidation à compter de cette date. Conformément à la norme IAS 8, la rectification de cette anomalie a été traitée comme une correction d'erreur, l'impact étant ainsi constaté par ajustement des réserves d'ouverture. Selon IAS 8.46, la correction d'une erreur significative d'une période antérieure est exclue du résultat de l'exercice au cours duquel elle est découverte. Cette correction se traduit dans les comptes consolidés par une minoration des capitaux propres d'ouverture de 212 K€. Au 31 août 2016, le résultat net de l'ensemble consolidé est déficitaire de 3 538 K€ après prise en compte de la correction d'erreur.

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en milliers d'euros

FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE	31.08.2018	31.08.2017
Résultat net des sociétés intégrées	4 171	1 689
Charges/Produits d'impôts différés	-992	-650
Dotations nettes aux amortissements et provisions	2 844	2 565
Ecart de change sur réciprocity	12	
Plus et moins-values de cessions		-13
Autres éléments sans impact sur la trésorerie		253
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net	6 035	3 844
Coût de l'endettement financier net	126	-163
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net	6 161	3 681
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité :		
- Autres actifs non courants	559	140
- Stocks ⁽¹⁾	-2 658	1 373
- Clients	-2 520	2 174
- Autres actifs courants (hors prêts et cautions) ⁽²⁾	-1 094	761
- Autres passifs non courants	-1 088	-18
- Fournisseurs	1 613	-3 883
- Autres passifs courants ⁽³⁾	4 617	-1 027
	-570	-480
Flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles	5 591	3 201
Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement :		
Acquisitions d'immobilisations	-4 256	-1 959
Cessions d'immobilisations	38	115
Variation des prêts et avances consenties		-2
Incidence variation de périmètre ⁽⁴⁾	-99	
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	-4 316	-1 846
Flux de trésorerie liés aux opérations de financement :		
Actions propres	14	78
Augmentation de capital	3 736	1 997
Encaissements liés à de nouveaux emprunts ^{(1) et (3)}	40	11
Remboursements d'emprunts	-1 489	-1 775
Coût de l'endettement financier net	-126	163
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	2 175	474
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 450	1 829
Trésorerie d'ouverture	3 999	2 169
Trésorerie de clôture	7 406	3 999
Variation des écarts de conversion	-42	
Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	3 450	1 830

(1) En N-1 : Hors acquisition d'un bateau par crédit-stock pour 457 K€.

(2) En N-1 : Hors annulation créance d'IS Nautic 2000 pour 212 K€, par imputation sur les capitaux propres.

(3) En N-1 : Hors annulation dette par reclassement au compte-courant Olivier Poncin pour 115 K€.

(4) En N : Trésorerie acquise HACO (396 K€) - Prix payé des titres HACO (495 K€ dont 15 K€ de frais de titres) = -99 K€

1. Informations générales	557
2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture	558
2.1 <i>Événements significatifs</i>	<i>558</i>
2.2 <i>Événements postérieurs</i>	<i>558</i>
3. Principes comptables et règles de consolidation	559
3.1 <i>Déclaration de conformité au référentiel IFRS</i>	<i>559</i>
3.2 <i>Base de préparation des états financiers consolidés.....</i>	<i>60</i>
3.3 <i>Estimations et hypothèses</i>	<i>61</i>
3.4 <i>Périmètre et méthodes de consolidation</i>	<i>62</i>
3.5 <i>Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)</i>	<i>63</i>
3.6 <i>Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36).....</i>	<i>63</i>
3.7 <i>Immobilisations incorporelles (IAS 38).....</i>	<i>64</i>
3.8 <i>Immobilisations corporelles (IAS 16).....</i>	<i>64</i>
3.9 <i>Contrats de location (IAS 17).....</i>	<i>65</i>
3.10 <i>Autres actifs financiers et non courants (IAS 1)</i>	<i>65</i>
3.11 <i>Dépréciation des actifs (IAS 36).....</i>	<i>66</i>
3.12 <i>Impôts différés (IAS 12)</i>	<i>67</i>
3.13 <i>Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)</i>	<i>68</i>
3.14 <i>Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7).....</i>	<i>69</i>
3.15 <i>Gestion des risques financiers.....</i>	<i>70</i>
3.16 <i>Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7).....</i>	<i>71</i>
3.17 <i>Capital et capitaux propres</i>	<i>72</i>
3.18 <i>Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)</i>	<i>72</i>
3.19 <i>Avantages du personnel (IAS 19).....</i>	<i>73</i>
3.20 <i>Passifs courants et non courants.....</i>	<i>73</i>
3.21 <i>Chiffre d'affaires.....</i>	<i>74</i>
3.22 <i>Résultat opérationnel courant</i>	<i>75</i>
3.23 <i>Coût de l'endettement financier</i>	<i>75</i>
3.24 <i>Autres produits et charges financiers</i>	<i>75</i>
3.25 <i>Impôt sur le résultat (IAS 12)</i>	<i>76</i>
3.26 <i>Intérêts minoritaires (IAS 27)</i>	<i>76</i>
3.27 <i>Résultat par action (IAS 33)</i>	<i>76</i>
3.28 <i>Segments opérationnels (IFRS 8).....</i>	<i>77</i>
3.29 <i>Actifs en cours de cessions (IFRS 5)</i>	<i>77</i>
4. Périmètre de consolidation.....	78
5. Information sectorielle	79
5.1 <i>Information sectorielle de premier niveau</i>	<i>79</i>
5.2 <i>Information sectorielle de second niveau.....</i>	<i>80</i>

6. Notes sur le bilan actif	81
6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés	81
6.2 Ecarts d'acquisition	82
6.3 Immobilisations incorporelles nettes	83
6.4 Immobilisations corporelles nettes.....	85
6.5 Participations dans les sociétés mises en équivalence	86
6.6 Autres actifs financiers.....	87
6.7 Autres actifs non courants	87
6.8 Actifs d'impôts différés	88
6.9 Stocks	89
6.10 Créances clients.....	90
6.11 Autres actifs courants	90
6.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	91
7. Notes sur le bilan passif	92
7.1 Capitaux propres	92
7.2 Emprunts et dettes financières	93
7.3 Provisions à long terme.....	94
7.4 Autres passifs non courants.....	94
7.5 Dettes fournisseurs.....	94
7.6 Autres passifs courants	95
8. Notes sur le compte de résultat	96
8.1 Achats consommés.....	96
8.2 Charges de personnel	96
8.3 Dotations / Reprises amortissements.....	96
8.4 Dotations / Reprises provisions et dépréciations.....	97
8.5 Autres produits et charges opérationnels courants	97
8.6 Autres produits et charges opérationnels.....	98
8.7 Coût de l'endettement financier net	98
8.8 Autres produits et charges financiers	99
8.9 Impôts sur les bénéfices.....	99
8.10 Résultat net par action.....	10100
9. Informations complémentaires	101
9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes.....	101
9.2 Effectifs	101
9.3 Passifs éventuels.....	101
9.4 Engagements hors bilan	102
9.5 Transactions avec les parties liées	102
9.6 Autres informations	103
9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction	103
9.8 Honoraires des commissaires aux comptes	103

1. Informations générales

Le métier de CATANA GROUP est celui de constructeur de navires de plaisance avec deux pôles :

- **Un pôle BATEAUX**, avec la voile haut de gamme à travers les marques CATANA et BALI ;
- **Un pôle SERVICES**, principalement constitué du PORT PIN ROLLAND situé au Centre de la Méditerranée.

CATANA GROUP est une entreprise domiciliée en France. Ses actions sont cotées sur le marché Eurolist d'Euronext.

Les états financiers consolidés de la société, pour l'exercice clos le 31 août 2018, comprennent les états financiers de la société et de ses filiales (l'ensemble désigné comme « le Groupe »). Les données de l'exercice clos le 31 août 2017 sont présentées à titre de comparatif.

Les comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration du 7 décembre 2018.

2. Événements significatifs de l'exercice et postérieurs à la clôture

2.1 Événements significatifs

Le 30 août 2017, la société CATANA GROUP a pris une participation dans la société HACO, SARL de droit tunisien, à hauteur de 30% du capital social, moyennant le prix global de 480 000 €. Cette société avait été consolidée selon la méthode de la mise en équivalence au 31 août 2017. Le 1^{er} septembre 2017, un pacte d'associés a été signé donnant la possibilité à CATANA GROUP, à tout moment et selon sa volonté, de renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital. Ce pacte permet à CATANA GROUP d'intégrer globalement la société HACO dans ses comptes consolidés au 31 août 2018.

Le 16 avril 2018, par décision du Conseil d'Administration, la société CATANA GROUP a procédé à une augmentation de capital social de 627 412.50 €, accompagnée d'une prime d'émission de 3 137 062.50 €. Les frais liés à l'augmentation de capital social ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 28 478.13 €.

La filiale CHANTIER CATANA a fait l'objet d'un contrôle fiscal sur l'exercice 2015/2016. L'administration fiscale avait notifié à la société un redressement fiscal portant sur la non-déductibilité de commissions sur la période 2011 à 2015 s'élevant à 579 K€, pénalités comprises. Suite aux différentes contestations de la société, la société a obtenu l'abandon d'une partie conséquente du redressement, l'Administration Fiscale maintenant à ce jour sa position à hauteur de 203 K€ dont 23 K€ de pénalités. Ce redressement étant toujours contesté par la société, il n'a pas été provisionné dans les comptes, le management n'étant pas en mesure d'estimer de manière fiable le risque final de ce dossier.

Une révision des bases foncières chez CHANTIER CATANA a entraîné un rappel de taxe foncière de 2014 à 2017 pour 320 K€, dont 133 K€ ont été provisionnés au 31 août 2018. La société conteste le bien-fondé des rappels 2014 et 2015 pour 129 K€, car prescrits, et les bases retenues au titre de 2017.

2.2 Événements postérieurs

La société CATANA GROUP a remboursé par anticipation, en juillet 2018, la dernière échéance du plan de sauvegarde, initialement prévue en mai 2019, pour un montant de 396 K€.

L'homologation du plan est intervenue par jugement du Tribunal de Commerce le 27 novembre 2018.

La clause de retour à meilleure fortune s'éteindra qu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes d'où est intervenu le dernier remboursement soit en février 2019. L'inscription dans les comptes annuels en profit des 10,5 M€ ne s'opèrera qu'à cette échéance.

3. Principes comptables et règles de consolidation

3.1 Déclaration de conformité au référentiel IFRS

En application du règlement n°1606/2002 du Conseil Européen, adopté le 19 juillet 2002 et modifié par le règlement n°297/2008 du Conseil Européen du 11 mars 2008, les états financiers consolidés de CATANA GROUP sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) publiées par l'International Accounting Standards Board applicables au 31 août 2018, telles qu'approuvées par l'Union Européenne.

Le Groupe n'a pas opté pour l'application anticipée des normes, amendements de normes et interprétations, dont l'application n'est pas obligatoire au 31 août 2018.

Les principes comptables retenus pour la préparation des comptes consolidés sont conformes aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 août 2018 et disponibles sur le site :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Normes et interprétations en vigueur au 1^{er} septembre 2017 et n'ayant pas eu d'incidence significative sur les méthodes de comptabilisation et d'évaluation, ni sur les états financiers consolidés du Groupe :

- Amendements à IAS 12 - Impôt différé : recouvrement des actifs sous-jacents
- Amendements à IAS 19 - Avantages au personnel
- IAS 27 - Etats financiers individuels
- IAS 28 - Participations dans des entreprises associées et des co-entreprises
- Amendements à IAS 32 - Présentation : compensation des actifs et passifs financiers
- Amendements à IAS 36 - Informations sur la valeur recouvrable des actifs non financiers
- Amendements à IAS 39 et IFRS 9 - Novation de dérivés et maintien de la comptabilité de couverture
- Amendements à IFRS 1 - Prêts publics
- Amendements à IFRS 7 - Information relative aux instruments financiers
- IFRS 10 - Etats financiers consolidés
- Amendements à IFRS 10, 11 et 12 - Dispositions transitoires
- Amendements à IFRS 10, 12 et à IAS 27 - Entités d'investissements
- IFRS 11 - Partenariats
- IFRS 12 - Informations à fournir sur les intérêts détenus dans certaines entités non contrôlées
- IFRS 13 - Evaluation à la juste valeur
- Améliorations annuelles - Cycle 2009-2011
- Améliorations annuelles - Cycle 2010-2012
- Améliorations annuelles - Cycle 2011-2013
- Améliorations annuelles - Cycle 2012-2014
- Améliorations annuelles - Cycle 2014-2016

Normes et interprétations n'ayant pas été appliquées par anticipation et dont l'application obligatoire est postérieure au 1^{er} septembre 2017 :

- Amendements à IAS 40 - Transferts d'immeubles de placement
- Amendements à IFRS 2 - Classification et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions
- Amendements à IFRS 4 - Application d'IFRS 9 Instruments financiers avec IFRS 4 Contrats d'assurance
- IFRS 9 - Instruments financiers
- Amendements à IFRS 9 - Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative
- IFRS 15 - Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients
- IFRS 16 - Contrats de location

3.2 Base de préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés sont établis conformément aux bases de préparation suivantes, prévues par la norme IAS 1 « Présentation des états financiers ».

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros.

3.3 Estimations et hypothèses

Pour préparer les informations financières, conformément aux principes comptables généralement admis, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent, d'une part, les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, ainsi que les informations fournies sur les actifs et passifs éventuels à la date d'établissement de ces informations financières et, d'autre part, les montants présentés au titre des produits et charges de l'exercice.

La direction revoit ses estimations et appréciations, de manière régulière, sur la base de son expérience passée, ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables, qui constituent le fondement de ses appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Des changements de faits et circonstances économiques et financières peuvent amener le Groupe à revoir ses estimations. L'impact de ces changements d'estimation comptable est comptabilisé au cours de la période du changement, s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les principaux éléments, qui requièrent des estimations établies à la date de clôture sur la base d'hypothèses d'évolution future et pour lesquelles il existe un risque significatif de modification matérielle de leur valeur, telle qu'enregistrée au bilan à la date de clôture, concernent :

- La valorisation des écarts d'acquisition et écarts d'évaluation,
- La valorisation des engagements de retraite,
- Les impôts différés.

Les actifs corporels ou incorporels (hors goodwill) font l'objet d'un test de dépréciation si un indice de perte de valeur externe ou interne a été décelé.

Les comptes consolidés ont été établis dans le contexte économique, et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

La valeur des actifs (les stocks, les créances clients et les actifs à long terme) est appréciée à chaque exercice sur la base de perspectives économiques à long terme et sur la base de la meilleure appréciation de la direction du Groupe, en ce qui concerne les flux futurs de trésorerie.

Outre l'utilisation d'estimations, la direction fait appel à son jugement, afin de déterminer le traitement comptable approprié de certaines opérations, dans l'attente de la clarification de certaines normes ou lorsque les normes en vigueur ne traitent pas les problématiques concernées.

3.4 Périmètre et méthodes de consolidation

Périmètre

Les sociétés, dans lesquelles le Groupe détient, directement ou indirectement, le contrôle exclusif, sont consolidées par intégration globale. Les sociétés sur lesquelles le Groupe n'exerce, directement ou indirectement, qu'une influence notable, sont consolidées par mise en équivalence.

Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date d'acquisition, qui correspond à la date à laquelle le Groupe a obtenu le contrôle, et ce jusqu'à la date à laquelle l'exercice de ce contrôle cesse.

Les sociétés du Groupe qui sont consolidées sont répertoriées au point 4.

Les méthodes comptables, exposées ci-dessous, ont été appliquées d'une façon permanente à l'ensemble des périodes présentées dans les états financiers consolidés.

Les méthodes comptables ont été appliquées, d'une manière uniforme, dans les comptes des entités du Groupe compris dans les états financiers consolidés.

La méthode de l'intégration globale mise en œuvre est celle par laquelle les actifs, passifs, produits et charges sont entièrement intégrés. La quote-part de l'actif net et du bénéfice net attribuable aux actionnaires minoritaires est présentée distinctement en tant qu'intérêts minoritaires au bilan consolidé et au compte de résultat consolidé.

Les écarts d'évaluation sur les actifs et passifs identifiables sont traités suivant la méthode de la réévaluation globale, c'est-à-dire en regroupant la part Groupe et celle des minoritaires.

La méthode de la mise en équivalence consiste à substituer à la valeur nette comptable des titres, la quote-part de l'investisseur dans les capitaux propres de ladite société.

Méthodes de conversion (IAS 21)

Le Groupe CATANA comprend une filiale étrangère, hors zone Euro : la SARL HACO dont le siège est en Tunisie.

La monnaie nationale de l'entreprise consolidante est prépondérante car la filiale n'est pas autonome, pour les raisons suivantes :

- Liens financiers avec la société CATANA GROUP (avances financières) ;
- Liens économiques avec la société CHANTIER CATANA (prestations de sous-traitance qui représentent plus de 99% de son chiffre d'affaires)

La méthode de conversion de la société HACO est la suivante :

- Eléments monétaires : cours de clôture
- Eléments non monétaires : cours historique (date de transaction)
- P&L : cours de change à la date de transaction (en pratique cours moyen) sauf pour les dotations aux amortissements et variations de stocks qui sont converties au cours de change en vigueur à la date de comptabilisation initiale des immobilisations et stocks correspondants : cours historique.

Transactions éliminées dans les états financiers consolidés

Les soldes bilanciaux, les pertes et gains latents, les produits et les charges résultant des transactions intragroupes sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Les pertes latentes sont éliminées de la même façon que les produits latents, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissements sont inscrites en produits différés au passif du bilan et sont reprises en résultat sur la durée d'utilisation de l'actif auquel elles se rapportent et, pour certaines, sur la durée de réalisation des emplois.

Amortissements dérogatoires

L'incidence sur les comptes des écritures passées pour la seule application de la législation fiscale est éliminée. À ce titre, sont notamment reprises sur les réserves et le résultat, les provisions pour amortissements dérogatoires pour leur montant net d'impôt.

3.5 Ventilation des actifs et des passifs courants et non courants (IAS 1)

Les actifs liés au cycle d'exploitation normal du Groupe, hors impôts différés, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie disponibles, constituent des actifs courants. Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal du Groupe, hors passifs d'impôts différés ou dans les douze mois suivant la date de clôture, constituent des éléments courants. Tous les autres passifs sont non courants.

3.6 Écart d'acquisition (IFRS 3 - IAS 36)

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

L'écart d'acquisition correspond à la différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Ultérieurement, les écarts d'acquisition sont évalués à leurs coûts, diminués des éventuelles dépréciations représentatives des pertes de valeur. Ces actifs ne sont pas amortis, mais font l'objet d'un test de dépréciation de valeur annuelle (cf. point 6.1).

En cas de perte de valeur, la dépréciation est inscrite au compte de résultat en résultat opérationnel dans les « Autres charges opérationnelles ».

3.7 Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, y compris les frais d'acquisition, diminuées des amortissements et des éventuelles pertes de valeur cumulés.

Conformément à la norme IAS 38, seuls les éléments, dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

L'amortissement est comptabilisé en charges selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée des immobilisations incorporelles, sauf si elle est indéterminée. Les durées d'utilité sont les suivantes :

- Brevets et licences de 1 à 5 ans
- Frais de développement de 3 à 5 ans
- Concessions de 15 à 20 ans

Le Groupe active les frais de développement dans les comptes sociaux. Il s'agit des coûts d'études, conception, mise au point de nouveaux modèles et des coûts de développement de nouveaux process de fabrication. Les frais immobilisés sont les frais externes (études, honoraires...) et internes (main d'œuvre directement liée au projet). Ils sont amortis à compter de la mise en production et commercialisation des bateaux concernés. Le cas échéant, cet amortissement peut être accéléré suite à l'arrêt des productions sur lesquelles portent ces frais de développement.

Des écarts d'évaluation ont été affectés au poste concessions (cf. point 6.3). Ces écarts sont amortis sur la durée restante des concessions.

3.8 Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique, y compris les frais d'acquisition et déduction faite des escomptes de règlement. Cette valeur brute est ensuite diminuée du cumul des amortissements et du cumul des éventuelles pertes de valeur.

Les différents composants d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément, lorsque leurs durées d'utilité sont significativement différentes.

À l'exception des terrains qui ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie infinie, les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur la base des durées d'utilisation probable suivantes :

- Constructions - gros œuvre 40 ans
- Constructions - installations générales 10 à 30 ans
- Agencements - installations 4 à 20 ans
- Matériel et outillage 1 à 10 ans
- Matériels de transport 1 à 5 ans
- Matériels de bureau et informatique 2 à 10 ans
- Mobilier 5 à 10 ans

Les moules et pièces mères des bateaux sont amortis en fonction de la durée de vie estimée des modèles.

3.9 Contrats de location (IAS 17)

Les biens financés par un contrat de crédit-bail ou de location avec option d'achat, pour lesquels le Groupe supporte la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien, sont considérés comme des contrats de location-financement et font l'objet d'un retraitement.

La valeur à l'actif (au poste immobilisations ou en stocks selon la destination du bien) et au passif (au poste emprunts) correspond à la juste valeur du bien loué. Les paiements au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La méthode d'amortissement des actifs loués est identique à celle appliquée aux actifs détenus par la société.

Les contrats de location, qui ne confèrent pas au Groupe l'intégralité des risques et des avantages, sont classés en contrat de location simple. Les paiements effectués sur ces contrats sont comptabilisés en charge sur la durée du contrat.

3.10 Autres actifs financiers et non courants (IAS 1)

Ils comprennent les prêts, cautionnements et autres créances ayant une échéance supérieure à un an, avec des paiements fixes ou déterminables. Ils sont reconnus à leur juste valeur à leur initiation et comptabilisés au coût amorti.

3.11 Dépréciation des actifs (IAS 36)

Le Groupe évalue à chaque date d'arrêté des comptes s'il existe un indice de perte de valeur d'un actif (autre qu'un actif financier), d'une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT), telle que définie par la norme IAS 36, ou d'un groupe d'UGT.

Les UGT sont des entités de gestion autonomes au niveau desquelles les processus d'allocation des ressources et d'analyse des résultats sont effectués. Elles correspondent à des regroupements de filiales appartenant à un même secteur d'activité.

Les immobilisations incorporelles avec une durée d'utilité indéfinie et les immobilisations corporelles font l'objet d'un test systématique de dépréciation au moins une fois par an. Si la valeur comptable est supérieure à la valeur recouvrable, l'actif correspondant est ramené à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable d'un actif ou d'une UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de vente et sa valeur d'utilité. Dans la pratique, compte tenu du fait qu'il existe rarement une base fiable pour évaluer la juste valeur diminuée des coûts de la vente des UGT du Groupe, CATANA GROUP utilise, sauf indication contraire, la valeur d'utilité pour déterminer la valeur recouvrable d'une UGT, conformément au paragraphe 20 de la norme IAS 36. La valeur d'utilité correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs que l'on espère obtenir d'un actif ou d'une UGT. Le taux d'actualisation est le taux qui reflète l'appréciation courante du marché de la valeur temps de l'argent et des risques spécifiques à l'actif (ou groupe d'actifs).

La perte de valeur est allouée aux actifs de l'UGT dans l'ordre suivant en premier lieu, au goodwill affecté le cas échéant à l'UGT, puis aux autres actifs de l'UGT au prorata de leur valeur comptable.

Dans le Groupe, les UGT correspondent aux secteurs d'activité :

- Fabrication et négoce de bateaux de plaisance (voiles et moteurs), comprenant les sociétés CHANTIER CATANA et HACO.
- Services (travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et places de port), comprenant la société PORT PIN ROLLAND.

Les pertes de valeur, constatées sur les goodwill, et les autres immobilisations incorporelles non amortissables ne sont jamais reprises en résultat.

Pour les autres actifs, lorsqu'apparaît un indice montrant qu'une perte de valeur est susceptible de ne plus exister, la reprise de perte de valeur antérieurement constatée est déterminée sur la base de la valeur recouvrable nouvellement estimée, mais ne doit pas conduire à une valeur comptable supérieure à celle qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été constatée.

3.12 Impôts différés (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

Les impôts différés sont calculés selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles provenant de la différence entre la base fiscale et la base comptable des actifs et passifs, ainsi que pour les pertes fiscales reportables. Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Le Groupe ne comptabilise un actif d'impôt différé, au titre de ses pertes fiscales ou crédits d'impôt non utilisés, que dans la mesure où il dispose de différences temporelles suffisantes ou d'autres indications convaincantes qu'il disposera de bénéfices imposables suffisants, sur lesquels pourront s'imputer les pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés.

Quelle que soit leur date d'échéance de reversement ou de recouvrement, les passifs et actifs d'impôts différés sont présentés dans les éléments non courants du bilan. Ils sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale. Ils ne sont pas actualisés.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.9.

Sur l'exercice, le Groupe a comptabilisé un impôt différé actif, au titre des pertes fiscales des exercices antérieurs, dont le montant correspond à l'imputation probable du déficit sur le bénéfice fiscal groupe estimé pour les deux exercices à venir (cf. point 6.8).

3.13 Stocks, en cours de production et produits finis (IAS 2)

Matières premières

Les matières premières sont évaluées au dernier prix d'achat sauf pour l'entité PORT PIN ROLLAND pour laquelle est retenu le coût moyen d'achat pondéré.

Marchandises

Les stocks de bateaux d'occasion sont évalués à leur prix de reprise. Les frais de remise en état (« refit ») sont également intégrés dans la valorisation.

Produits et en-cours

Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût réel de production ou à leur coût standard de production.

La méthode retenue pour les contrats à long terme de la société CHANTIER CATANA est la constatation du produit à l'avancement pour la gamme CATANA ; le chiffre d'affaires relatif à la gamme BALI étant reconnu à la livraison.

Dépréciations

Les stocks de matières et marchandises, en-cours de production et produits finis sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation. La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cadre de l'activité normale, net des coûts restant à encourir pour l'achèvement ou la réalisation de la vente.

3.14 Instruments financiers (IAS 39 et IFRS 7)

Actifs financiers

Les actifs financiers comprennent les prêts et créances au coût amorti et les titres de participation.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs financiers dépendent de leur classement au bilan :

- Les titres de participation dans des sociétés non consolidées, ainsi que les titres cotés sont analysés comme disponibles à la vente et sont comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût. Les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres sauf lorsque la baisse de valeur par rapport au coût d'acquisition est jugée significative ou prolongée, et implique une perte de valeur le cas échéant. Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat ; cette dépréciation est irréversible.
- Les prêts et créances au coût amorti comprennent principalement les créances commerciales et les acomptes. Lors de leur comptabilisation initiale, ces prêts et créances sont comptabilisés à leur juste valeur majorée des coûts de transaction. A chaque date de clôture, ces actifs sont évalués au coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, les créances client sont évaluées à leur juste valeur, puis ultérieurement évaluées à leur coût, sous déduction des pertes de valeur, le cas échéant. Le montant de la dépréciation est comptabilisé au compte de résultat. Elle est constituée dès lors qu'il existe un indicateur objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de sa créance.

Passifs financiers

Les passifs financiers comprennent les dettes fournisseurs et les emprunts.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt. Lors de leur comptabilisation initiale, les primes / décotes d'émission, primes / décotes de remboursement et frais d'émission sont comptabilisés en augmentation ou en diminution de la valeur nominale des emprunts concernés. Ces primes et frais d'émission sont pris en compte dans le calcul du taux d'intérêt effectif et sont donc constatés en résultat de façon actuarielle sur la durée de vie de l'emprunt.

Les emprunts dont l'échéance intervient dans les 12 mois suivant la date de clôture, sont classés en passifs courants, sauf lorsque le Groupe dispose d'un droit inconditionnel de reporter le règlement de la dette au minimum 12 mois après la date de clôture, auquel cas ces emprunts sont classés en passifs non courants. La fraction à moins d'un an des emprunts et des dettes financières est présentée en passif courant.

Les découverts bancaires sont inclus dans les emprunts, parmi les dettes à court terme au passif du bilan.

Au 31 août 2018, le Groupe ne dispose d'aucun instrument financier dérivé.

La juste valeur des actifs et passifs financiers est présentée au bilan est égale à la valeur nette comptable.

3.15 Gestion des risques financiers

Risque de crédit client

Le risque client est appréhendé à travers une politique très rigoureuse en matière de règlement de ses bateaux. Pour la gamme CATANA, le paiement est effectué au fur et à mesure de la construction par 5 à 6 acomptes qui ont vocation à couvrir l'avancement du bateau.

Pour la gamme BALI, le cycle de fabrication est plus court et il est couvert par un ou deux acomptes seulement.

D'un point de vue général, aucun bateau ne quitte le chantier sans avoir été totalement réglé sauf à de rares exceptions où toutes les garanties nécessaires sont réunies.

La reprise de bateaux d'occasion s'effectue uniquement dans le cadre de l'activité de ventes des bateaux CATANA et dans une moindre mesure BALI.

Ce phénomène de reprise est incontournable dans la profession mais a tendance à s'accroître dans un marché en difficulté. La contrainte et le risque résident dans le délai d'écoulement de ces unités reprises qui s'allonge en période de crise immobilisant donc plus longtemps de la trésorerie (ce qui a pour conséquence logique une augmentation du BFR).

Par ailleurs, il n'y a pas de dispositions contractuelles à risque : La reprise est décidée avec le client au moment de la concrétisation de la vente du bateau neuf (exactement comme dans le secteur automobile).

Pour déterminer la valeur de reprise, CATANA GROUP tient compte de la valeur « argus » du bateau, de son état au moyen d'expertise si nécessaire, et bien entendu de la capacité du marché à rapidement écouler la marque reprise.

CATANA GROUP a bien évidemment un savoir-faire supérieur pour les reprises de bateaux CATANA puisque ce chantier peut également assurer le refit de ces unités.

Cependant, malgré le quadruplement de ses ventes de bateaux neufs en 4 ans, le groupe n'enregistre pas de hausse de ses stocks de bateaux d'occasions qui restent sur des niveaux relativement bas. Ce stock est au 31/08/18 de 2.2 M€ et n'a jamais dépassé 2.8 M€ au cours des quatre dernières années.

CATANA GROUP s'estime donc très peu exposé au risque d'impayés.

Risque de liquidité

Depuis son recentrage stratégique post crise et la généralisation du mode de fabrication à la commande, le groupe a considérablement limité son besoin en fond de roulement par rapport à l'époque où CATANA GROUP avait des activités à fortes séries nécessitant des modes de fabrication d'avance.

La fabrication des CATANA, principale activité du groupe, est convenablement financée par les acomptes intermédiaires des clients et les fonds propres. Sauf les besoins pour des salons, le Groupe a donc généralisé le mode de fabrication à la vente c'est-à-dire exclue la fabrication d'avance.

Pour l'activité liée à la marque CATANA, le besoin en fonds de roulement se limite donc à quelques bateaux d'exposition et aux stocks de bateaux d'occasion, le groupe assumant si nécessaire des reprises sur les ventes de bateaux neufs.

Concernant l'activité liée à la gamme BALI, le groupe souhaite rester à l'écart d'un mode de fabrication d'avance. En revanche, le processus de vente de cette zone du marché est moins favorable en termes de versement d'acomptes (un acompte à la commande, le solde en général à la livraison) ce qui génère un besoin en fonds de roulement pour chaque bateau fabriqué. L'augmentation des volumes de ventes de la gamme BALI impliquera donc naturellement une augmentation du besoin en fonds de roulement de la société qu'elle espère compenser par l'amélioration de la rentabilité liée.

Face à ces besoins, La trésorerie reste maîtrisée et en constante progression compte tenu :

- D'un poids des remboursements de dettes financières faible
- Du renforcement de sa trésorerie grâce aux profits générés en 2017/2018 et aux renforcements des fonds propres suite à l'augmentation de capital d'avril 2018.

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Risque de change

CATANA GROUP exporte sur tous les continents. Actuellement, et depuis plusieurs années, CATANA GROUP n'établit que des facturations en euros.

Compte tenu de cela, CATANA GROUP estime donc quasi inexistant le risque de change. Les rares facturations effectuées en devises font l'objet de couvertures spécifiques.

A ce jour, le Groupe n'a donc pas mis en place de couverture.

3.16 Trésorerie et équivalents de trésorerie (IAS 7)

Le poste « Trésorerie et équivalents de trésorerie » comprend les disponibilités bancaires.

Les disponibilités et équivalents de trésorerie sont constitués de comptes bancaires et de tous les placements à court terme (moins de 3 mois) très liquides et facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et soumis à un risque négligeable de changement de valeur au regard des critères prévus par IAS 7.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte conformément à la norme IAS 7. La charge d'impôt est présentée globalement dans les flux opérationnels.

3.17 Capital et capitaux propres

Les capitaux propres sont composés du capital social de la société mère, des primes d'émission, des réserves, du résultat et des écarts de conversion. Les primes d'émission sont liées aux augmentations de capital de la société mère. Les réserves et le résultat consolidés correspondent à la part revenant au Groupe dans les résultats consolidés accumulés de toutes les sociétés comprises dans le périmètre de consolidation nets des distributions de dividendes.

Les coûts accessoires directement attribuables à une émission d'actions nouvelles sont comptabilisés en moins de la prime d'émission, nets de taxes.

Lorsque le Groupe rachète ou vend ses propres actions, le montant payé ou encaissé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des capitaux propres et classées sous la rubrique « Actions propres ».

3.18 Provisions (non courantes et courantes) (IAS 37)

Une provision est constituée, lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe pour le Groupe une obligation actuelle résultant d'événements passés à l'égard d'un tiers, qui provoquera de manière certaine ou probable une sortie de ressources estimable de façon fiable au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Les provisions sont évaluées en fonction de la meilleure estimation des dépenses prévisibles.

3.19 Avantages du personnel (IAS 19)

Avantages à court terme

Les avantages à court terme du Groupe, constitués principalement des rémunérations, des charges sociales, de la participation et des primes à payer, sont comptabilisés en charges de l'exercice.

Avantages à long terme

Les sociétés du Groupe disposent de régimes de retraite à prestations définies, qui déterminent le montant de la prestation de retraite qui sera perçue par un salarié lors de son départ à la retraite.

Les engagements sont évalués suivant la méthode rétrospective des unités de crédit projetées, tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans chacune des sociétés, et d'une actualisation financière.

Les principales hypothèses retenues pour cette estimation sont les suivantes :

- Taux d'actualisation 1.45%
- Convention collective navigation de plaisance
- Départ à l'initiative du salarié départ à 65 ans
- Progression annuelle des salaires 2% dégressif
- Table de mortalité INSEE 2010-2012
- Taux de rotation du personnel faible
- Taux de charges sociales retenu 40 à 45%

La variation de l'engagement est comptabilisée en résultat opérationnel et en réserves pour la partie résultant de la variation du taux d'actualisation (cf. point 7.3).

3.20 Passifs courants et non courants

Les passifs courants comprennent notamment :

- Les dettes financières pour la fraction inférieure à un an ;
- Les avances et acomptes reçus sur commandes ;
- Les provisions courantes : Elles correspondent aux provisions liées au cycle normal d'exploitation. Elles comprennent, pour l'essentiel, les provisions pour garanties données aux clients et les provisions pour litiges ;
- Les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les dettes sur immobilisations, les autres dettes et les produits constatés d'avance. Lorsque ces dettes ont une échéance supérieure à un an, elles sont classées en autres passifs non courants.

3.21 Chiffre d'affaires

Les produits provenant de la vente de biens sont comptabilisés dans le compte de résultat, lorsque la majorité des risques et avantages inhérents à la propriété est transférée.

Les ventes sont évaluées à leur juste valeur, c'est-à-dire nettes des taxes sur les ventes, des remises, rabais, escomptes et après élimination des ventes intra groupe.

Dans notre pôle « BATEAUX » l'activité de fabrications et ventes de bateaux neufs est appréhendée selon deux méthodes :

Pour notre gamme haut de gamme « CATANA », dont les délais de fabrication sont longs, les contrats de vente prévoient un transfert de propriété au fur et à mesure de l'avancement du bateau. Notre mode de comptabilisation pour les bateaux de la gamme CATANA se fait donc à l'avancement.

Cet avancement est déterminé de la manière suivante :

Le bateau est vendu à un prix « A ». Par rapport à la configuration du bateau et de la vente, nous établissons le coût « B » de production du bateau (coût des heures, de la matière).

Au moment de l'arrêté (trimestriellement), nous constatons l'avancement réel du bateau par rapport à la main d'œuvre consommée ce qui nous donne un état d'avancement du bateau « x% ».

Nous appliquons ensuite ce % au prix de vente « A » du bateau et nous mettons en face en coûts l'avancement réel de la matière, de la main d'œuvre et l'éventuel prorata sur d'autres coûts annexes de la vente (commissions, royalties d'architecte).

Le chiffre d'affaires de la gamme CATANA s'élève sur l'exercice à 4 748 K€.

Pour la gamme grand public « BALI » il est plus difficile de faire de tels contrats de vente, vendant souvent nos bateaux à des intermédiaires (agents). En conséquence, nous constatons le chiffre d'affaires de la gamme BALI uniquement lors de la livraison du bateau. Si un bateau est en cours de fabrication au moment de l'arrêté comptable, il est donc dans nos stocks d'encours valorisés au coût de production.

La norme IFRS 15 introduit un modèle unique de comptabilisation du revenu pour tous les types de transactions. Elle repose sur un principe général de reconnaissance du chiffre d'affaires lors du transfert de contrôle au client d'un bien ou d'un service.

L'application de cette norme est obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2018 : pour CATANA GROUP, elle s'appliquera pour les comptes ouverts au 1er septembre 2018.

Le groupe a initié une analyse pour identifier les impacts attendus de la première application de ce nouveau texte. A ce stade, le groupe n'anticipe pas d'impact majeurs sur ses comptes consolidés.

En effet, au 31 août 2018, on dénombre 1 bateau en cours à l'avancement :

- CATANA 47 n° 45, avancé à 54.20%
- ⇒ CA pris au 31 août 2018 : 417 K€
- ⇒ CA restant à facturer : 352 K€

La marge constatée à l'avancement au 31 août 2018 à retraiter s'élève à 73 K€.

Par ailleurs, il est précisé que le groupe a perçu 385 K€ d'acomptes sur les contrats de la gamme CATANA en cours au 31 août 2018. Aucune retenue n'a été opérée.

3.22 Résultat opérationnel courant

Le Groupe utilise le résultat opérationnel courant comme un des indicateurs de performance. Cet agrégat correspond au résultat net **avant prise en compte** :

- Des autres produits et charges opérationnels qui comprennent principalement :
 - Des profits et des pertes sur des éléments d'actifs immobilisés,
 - Des provisions couvrant d'éventuels événements inhabituels, anormaux et peu fréquents visés dans le cadre conceptuel des IFRS ;
- De la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence ;
- Des éléments de produits et charges financiers ;
- De l'impôt sur le résultat (exigible et différé).

3.23 Coût de l'endettement financier

Le coût de l'endettement financier comprend :

- Les produits d'intérêts générés par la trésorerie et les équivalents de trésorerie,
- Le résultat de cessions des équivalents de trésorerie,
- Les charges d'intérêts sur opérations de financement.

3.24 Autres produits et charges financiers

Les autres produits et charges financiers comprennent :

- Les produits et les charges d'actualisation, notamment ceux relatifs aux avantages du personnel à long terme,
- Les autres produits et charges financiers.

3.25 Impôt sur le résultat (IAS 12)

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge ou le produit d'impôt exigible et la charge ou le produit d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat, sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.

L'impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales.

Un rapprochement de la charge d'impôt théorique avec la charge d'impôt consolidée est présenté en point 8.9.

3.26 Intérêts minoritaires (IAS 27)

Les intérêts minoritaires figurent au bilan consolidé sur une ligne spécifique. Ils comprennent leur quote-part dans l'actif net et le résultat net consolidés.

Le compte de résultat enregistre leur quote-part dans le résultat net consolidé. Les intérêts minoritaires débiteurs sont attribués à la part du Groupe, sauf si les actionnaires minoritaires ont l'engagement et la capacité à couvrir leur quote-part de pertes.

3.27 Résultat par action (IAS 33)

Le résultat net par action est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le résultat net par action dilué est calculé en divisant le résultat net attribuable aux actionnaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice, ajusté de l'impact de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Le Groupe ne dispose pas de ce type d'instruments dilutifs.

3.28 Segments opérationnels (IFRS 8)

Cette norme, applicable depuis le 1^{er} janvier 2009, est fondée sur le reporting interne utilisé par la Direction Générale pour évaluer les performances et allouer les ressources aux différents secteurs.

Un segment opérationnel correspond à une composante susceptible d'acquérir des produits et d'encourir des charges pour laquelle les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (le Président Directeur Général) pour évaluer la performance et affecter les ressources.

Le Groupe a opté pour le secteur d'activité comme le premier niveau de segmentation et pour le secteur géographique (France et international) comme second niveau.

Ce Groupe est structuré selon deux principaux secteurs d'activité :

- La fabrication et négoce de bateaux de plaisance, voiles et moteurs ;
- Les prestations de services : travaux sur bateaux, locations garage, gardiennage et place de port.

3.29 Actifs en cours de cessions (IFRS 5)

Une entité doit classer un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel, sous réserve uniquement des conditions qui sont habituelles et coutumières pour la vente de tels actifs (ou groupes destinés à être cédés) et sa vente doit être hautement probable.

Pour que la vente soit hautement probable, la direction à un niveau approprié doit s'être engagée sur un plan de vente de l'actif (ou du groupe destiné à être cédé), et un programme actif pour trouver un acheteur et finaliser le plan doit avoir été lancé. De plus, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être activement commercialisé en vue de la vente à un prix qui soit raisonnable par rapport à sa juste valeur actuelle. De plus, on pourrait s'attendre à ce que la vente se qualifie pour la comptabilisation en tant que vente conclue dans le délai d'un an à compter de la date de sa classification, et les mesures nécessaires pour finaliser le plan doivent indiquer qu'il est peu probable que des changements notables soient apportés au plan ou que celui-ci sera retiré.

4. Périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation comprend les sociétés suivantes :

Société	Siège	Pays	Activité	N° Siren	% Contrôle	% Intérêt	Méthode
SA Catana Group	Canet en Roussillon (66)	FR	Holding et commercialisation de bateaux	390 406 320			Société consolidante
SAS Chantier Catana	Canet en Roussillon (66)	FR	Construction de bateaux	449 811 769	100%	100%	IG
SAS PPR	St Mandrier sur Mer (83)	FR	Port de plaisance Réparation navale	301 939 740	99.70%	99.70%	IG
SARL Haco	El Haouaria, (Nabeul)	TN	Construction de bateaux	B24193932012	30%	30%	IG

IG : intégration globale

Les comptes consolidés couvrent une période de 12 mois.

5. Information sectorielle

5.1 Information sectorielle de premier niveau

L'information sectorielle par secteur d'activité pour les exercices clos en 2018 et 2017 se présente comme suit :

	31.08.2018				31.08.2017			
	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe	Bateaux	Services	Inter secteurs	Total Groupe
Chiffre d'affaires total des activités	55 285	6 068	-6 924	54 429	38 644	4 988	-659	42 974
<i>Dont chiffre d'affaires avec les tiers</i>	<i>49 585</i>	<i>4 844</i>		<i>54 429</i>	<i>38 102</i>	<i>4 872</i>		<i>42 974</i>
<i>Dont chiffre d'affaires inter secteurs</i>	<i>5 700</i>	<i>1 224</i>		<i>6 924</i>	<i>543</i>	<i>116</i>		<i>659</i>
Résultat opérationnel des activités	3 221	35		3 256	1 279	-123		1 156
Valeur globale des actifs sectoriels (1)	40 887	7 504		48 391	27 373	8 094		35 467
Valeur globale des passifs sectoriels (2)	18 580	1 896		20 476	11 513	2 620		14 133
Investissements (3)	3 973	255		4 228	1 323	314		1 637
Dotations aux amortissements (4)	2 295	528		2 823	2 042	502		2 543
Charges importantes sans contrepartie de trésorerie (5)	212	20		232	114	0		114

(1) Les actifs sectoriels comprennent les écarts d'acquisitions, les immobilisations, les stocks, les créances (excepté les créances d'impôts) et la trésorerie

(2) Les passifs sectoriels comprennent les provisions (hors provision pour impôts), les dettes (excepté les emprunts bancaires, les dettes de crédits-bails, les dettes financières diverses et les dettes d'impôts)

(3) Les investissements concernent les immobilisations incorporelles et corporelles

(4) Les dotations aux amortissements concernent les amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles

(5) Les autres charges, sans contrepartie de trésorerie, comprennent les dotations aux provisions (hors dotations aux amortissements), à savoir : dépréciations pour créances, les provisions pour garanties clients et les provisions pour engagements de retraite

CATANA GROUP

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2018

Les actifs et passifs opérationnels se raccordent comme suit, aux bilans 2018 et 2017 :

	31.08.2018			31.08.2017		
	Bateaux	Services	Total Groupe	Bateaux	Services	Total Groupe
Actifs courants	28 874	5 398	34 272	17 719	5 715	23 434
Actifs non courants	12 012	2 107	14 119	9 654	2 379	12 033
Valeur globale des actifs sectoriels	40 887	7 504	48 391	27 373	8 094	35 467
Impôt différé actifs	1 815	-169	1 646	964	-314	650
Créances d'impôt exigible						
Total des actifs courants et non courants	42 702	7 335	50 037	28 337	7 780	36 117
Valeur globale des passifs sectoriels	18 580	1 896	20 476	11 513	2 620	14 133
Emprunts bancaires	227	52	279	1 292	194	1 486
Dettes sur crédits-bails	2 600		2 600	3 626		3 626
Dettes financières diverses	1 307		1 307	551		551
Passifs d'impôt exigible	555		555	347		347
Provision pour impôt différé passif						
Total des passifs courants et non courants	23 268	1 948	25 216	17 329	2 814	20 142

5.2 Information sectorielle de second niveau

La répartition du chiffre d'affaires par zone géographique pour les exercices 2018 et 2017 est la suivante :

2017/2018	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	15 554	7 131	26 900	49 585
Services	4 591	0	253	4 844
TOTAL	20 144	7 131	27 153	54 429

2016/2017	France	Union Européenne	Export	TOTAL
Bateaux	15 534	6 120	16 447	38 102
Services	4 443	0	429	4 872
TOTAL	19 978	6 120	16 876	42 974

Au 31 août 2018, notre chiffre d'affaires avec le groupe DREAM YACHT représente 24% du chiffre d'affaires global contre 18% au 31 août 2017.

6. Notes sur le bilan actif

6.1 Pertes de valeur sur actifs immobilisés

Les pertes de valeur relatives aux actifs corporels et incorporels résultent principalement de tests de dépréciation réalisés à partir des UGT selon la méthode suivante :

- La valeur recouvrable des unités génératrices de trésorerie (UGT) est déterminée à partir de la valeur d'utilité en utilisant les prévisions de flux de trésorerie qui se fondent sur les budgets financiers établis par la direction sur une période de 5 ans.
- L'actualisation des flux de trésorerie est effectuée en utilisant un coût moyen pondéré du capital approprié à l'UGT.
 - *UGT bateaux*

A l'exception de l'écart d'acquisition relatif à l'acquisition des titres HACO de 93 K€, les goodwills ont été dépréciés en totalité lors des exercices précédents, soit un montant cumulé de 11 406 K€.

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 10.60% (incluant un taux sans risque long terme de 2.06%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 1.70).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.
 - *UGT services*

La valeur d'utilité retenue est la somme des cash-flows actualisés sur 5 ans au taux de 10.60% (incluant un taux sans risque long terme de 2.06%, une prime de risque de 5% et un bêta endetté de 1.70).

Il est pris en compte une valeur terminale qui correspond à l'actualisation à l'infini du dernier flux de trésorerie et d'un taux de croissance à l'infini de 1%.

Des tests de sensibilité ont été réalisés sur la base d'une part, de trois hypothèses de croissance et d'autre part, d'une sensibilité du taux d'actualisation à plus ou moins 10%. Une simulation sur la base d'un taux d'actualisation supérieur, permet de confirmer les résultats du test.

L'UGT services comprend une immobilisation à durée de vie indéterminée correspondant à un fonds commercial pour 234 K€.

6.2 Ecart d'acquisition

Valeurs brutes	31.08.2017	Augmentations	Diminutions	31.08.2018
Chantier Catana	11 406			11 406
Haco		93		93
TOTAL	11 406	93		11 499
TOTAL Dépréciation	11 406			11 406
TOTAL VALEURS NETTES				93

6.3 Immobilisations incorporelles nettes

	Frais de développement	Brevets, licences, concessions	Autres	TOTAL
Au 31 août 2016				
Valeur brute	2 910	5 934	654	9 498
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 202	-4 694		-6 895
Valeur nette	708	1 240	654	2 602
Variations				
Acquisitions	560	3	152	715
Cessions (valeurs brutes)				
Cessions (amortissements)				
Dotation aux amortissements et dépréciations	-376	-237		-613
Reprises de dépréciations	16			16
Variation de périmètre				
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts			-266	-266
Total des variations de la période	199	-234	-114	-149
Au 31 août 2017				
Valeur brute	3 470	5 936	540	9 945
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 562	-4 930		-7 492
Valeur nette	907	1 006	540	2 453
Variations				
Acquisitions	657	23	294	974
Cessions (valeurs brutes)	-770			-770
Cessions (amortissements)	770			770
Dotation aux amortissements et dépréciations	-451	-243		-694
Reprises de dépréciations				
Variation de périmètre	355	14		369
Transfert en Ecart d'acquisition				
Transferts			-513	-513
Total des variations de la période	561	-206	-220	135
Au 31 août 2018				
Valeur brute	3 949	5 993	320	10 262
Amortissements et dépréciations cumulés	-2 481	-5 193		-7 674
Valeur nette	1 468	800	320	2 588

Concessions

Dans la rubrique « brevets, licences, concessions », figurent des concessions, dont le détail est présenté dans le tableau ci-dessous :

Valeurs brutes	31.08.2017	Augmentations	Diminutions	Variation de périmètre	31.08.2018
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	5 541				5 541
TOTAL	5 541				5 541
Amortissements et dépréciations	31.08.2017	Dotations	Reprises	Variation de périmètre	31.08.2018
Concession Port Pin Rolland ⁽¹⁾	4 537	232			4 769
TOTAL	4 537	232			4 769
TOTAL VALEURS NETTES					771

⁽¹⁾ Concession PPR :

La différence entre le coût d'acquisition des titres PPR en 2002 par CATANA GROUP et la quote-part des capitaux propres acquise, a été affectée au poste concession pour 5 541 K€. Cette concession a été amortie sur sa durée restante, à savoir 85% de la concession sur 20 ^{1/3} ans et 15% de la concession sur 10 ^{1/3} ans.

La norme IAS 38 (§ 78) précise que les actifs incorporels ne peuvent pas faire l'objet d'un marché actif du fait de leur unicité. Il est donc difficile de tester la valeur des droits à concessions individuellement, car ils ne génèrent pas de flux de trésorerie séparément des autres actifs (cf. IAS 36 § 66 s.).

Au 31 août 2018, les droits à concessions ont donc été testés au sein de l'unité génératrice de trésorerie services, à laquelle ils appartiennent.

6.4 Immobilisations corporelles nettes

	Terrains et constructions	Matériel, installations techniques et outillage	Autres immobilisations corporelles et en cours	TOTAL
Au 31 août 2016				
Valeur brute	8 151	13 839	5 048	27 039
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 021	-10 021	-3 097	-18 139
Valeur nette	3 130	3 819	1 951	8 900
Variations				
Acquisitions	14	1 483	399	1 895
Cessions (valeurs brutes) ¹		-542	-95	-637
Cessions (amortissements) ¹		277	19	296
Dotation aux amortissements et dépréciations	-289	-1 474	-168	-1 931
Reprises de dépréciations		28		28
Virement Poste à Poste				
Transferts			-706	-706
Total des variations de la période	-728	3 587	-2 404	455
Au 31 août 2017				
Valeur brute	8 165	14 779	4 645	27 590
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 310	-11 190	-3 245	-19 746
Valeur nette	2 856	3 589	1 400	7 844
Variations				
Acquisitions	659	2 961	2 718	6 337
Cessions (valeurs brutes)		-3 325	-11	-3 336
Cessions (amortissements)		3 325	11	3 336
Dotation aux amortissements et dépréciations	-328	-1 604	-199	-2 131
Reprises de dépréciations				
Virement Poste à Poste			-2 571	-2 571
Variation de périmètre nette	331	795	201	1 326
Total des variations de la période	661	2 151	149	2 962
Au 31 août 2018				
Valeur brute	9 167	15 594	5 035	29 797
Amortissements et dépréciations cumulés	-5 650	-9 854	-3 486	-18 991
Valeur nette	3 517	5 740	1 549	10 806

¹ Dont 253 K€ de VNC sur matériel reclassés en charges opérationnelles courantes. Il s'agit de la vente d'un bateau financé par crédit-bail qui aurait dû être comptabilisé en stock dès l'origine du contrat.

Pour les UGT sur lesquelles des indices de pertes de valeur ont été identifiées, les tests de dépréciation n'ont pas mis en évidence de dépréciation à constater.

6.5 Participations dans les sociétés mises en équivalence

	31.08.2018	31.08.2017
HACO		480
TOTAL		480

Conformément à la norme IFRS 12, nous vous présentons ci-dessous les informations financières concernant la société HACO :

	31.08.2018	31.08.2017
Actifs courants ¹		1 818
Actifs non courants		1 926
Passifs courants ²		1 057
Passifs non courants ³		1 117
Produits		4 627
Résultat global total		795

¹ Dont 396 K€ de trésorerie

² Dont 122 K€ de passifs financiers

³ Dont 1 117 K€ de passifs financiers

Le Groupe n'a pas reçu de dividendes en provenance de la société HACO.

6.6 Autres actifs financiers

	31.08.2018	31.08.2017
Titres de participation (sociétés non consolidées) ⁽¹⁾	0	128
Dépréciation des titres de participation ⁽¹⁾	0	-128
Compte-courant des sociétés non consolidées ⁽²⁾	1	10
Dépôts et cautionnements ⁽³⁾	18	13
TOTAL	19	23

⁽¹⁾ Sur N, sortie des titres NAUTIC 2000 suite à la liquidation définitive de la société.

⁽²⁾ En N-1, compte-courant Financière Poncin.

⁽³⁾ Les dépôts et cautionnements correspondent à des dépôts de garantie sur loyers et cautions Total.

6.7 Autres actifs non courants

	Date d'origine créances	31.08.2018	31.08.2017
Crédit vendeur FINELOC	2013	150	150
Dépréciation crédit vendeur FINELOC	2013	-150	-150
Crédit vendeur HACO	2015		519
Crédit vendeur White Shark	2016	273	335
Créance Poncin Yacht & Partners	2015	169	224
Etat - créance CICE > 1 an	2018	171	156
TOTAL		613	1 233

Le groupe a recours au crédit vendeur. Le montant des créances concernées par ce mode de financement s'élève, au 31 août 2018, à 507 K€ dont 423 K€ à échéance supérieure à 1 an, dépréciés pour 150 K€, classés en actifs non courants. Le crédit vendeur White Shark, dont l'en-cours s'élève à 357 K€ au 31 août 2018, dont 273 K€ à échéance supérieure à 1 an, est garanti par le nantissement des actifs de la branche cédée.

6.8 Actifs d'impôts différés

Le Groupe a comptabilisé un impôt différé actif net de 1 646 K€ car le Groupe pense pouvoir imputer sur le résultat fiscal Groupe des deux exercices à venir la somme de 5 100 K€. Le déficit qu'il est probable de pouvoir imputer sur l'exercice à venir a été activé au taux de 33.33%, et celui de l'exercice suivant, au taux de 31%, conformément aux taux votés.

Compte tenu des historiques de pertes et d'une activité extrêmement sensible aux conditions économiques globales, nous avons activé les impôts différés correspondant à deux ans de résultat prévisionnel.

Les déficits non activés s'élèvent en base à 46 004 K€.

À compter du 1^{er} septembre 2005, CATANA GROUP a opté pour le régime d'intégration fiscale prévue par les articles 223-A à 223-U du Code Général des Impôts. Ses filiales, CHANTIER CATANA et PORT PIN ROLLAND entrent dans le périmètre d'intégration.

Le renouvellement de l'option pour l'intégration fiscale est intervenu le 1^{er} septembre 2015.

	ACTIF		PASSIF	
	Base	Impôt	Base	Impôt
Décalages temporaires				
Déficits fiscaux	5 601	1 787		
Congés payés	120	34		
C3S	28	8		
Participation des salariés	19	5		
Effort construction	37	10		
Retraitements				
Frais acquisition titres	15	4		
Crédits bails	-318	-89		
Amortissements dérogatoires	-63	-18		
Ecart d'évaluation	-771	-216		
Engagements de retraite	431	121		
TOTAL	5 100	1 646		

6.9 Stocks

Rapport sur les comptes
consolidés au 31 août 2018

	31.08.2018			31.08.2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	3 905	716	3 189	2 728	596	2 132
Marchandises	2 734	292	2 442	2 916	281	2 636
En-cours de production	6 306	0	6 306	3 308	0	3 308
Produits intermédiaires et finis	470	270	200	939	270	669
TOTAL	13 415	1 278	12 137	9 891	1 146	8 745

6.10 Créances clients

	31.08.2018	31.08.2017
Clients et comptes rattachés	11 065	7 970
Dépréciation	91	27
Créances clients nettes	10 974	7 943

6.11 Autres actifs courants

	31.08.2018			31.08.2017		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Prêts au personnel	3		3			
Dépôts et cautionnements < 1 an	1		1	1		1
Avances et acomptes sur commandes	1 148		1 148	772		772
Personnel	15		15	18		18
Etat	1 234		1 234	598		598
Débiteurs divers	710		710	795		795
Charges constatées d'avance	512		512	315		315
TOTAL	3 623		3 623	2 500		2 500

Le groupe a recours au crédit vendeur. Le montant des créances concernées par ce mode de financement s'élève, au 31 août 2018, à 507 K€ dont 84 K€ à échéance inférieure à 1 an, classés en actifs courants. Le crédit vendeur White Shark, dont l'en-cours s'élève à 357 K€ au 31 août 2018, dont 84 K€ à échéance inférieure à 1 an, est garanti par le nantissement des actifs de la branche cédée.

6.12 Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.08.2018	31.08.2017
Valeurs mobilières de placement	447	647
Dépréciation	-41	-44
Disponibilités	7 130	3 644
TOTAL TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	7 536	4 247
Concours bancaires	130	248
TRESORERIE NETTE	7 406	3 999

7. Notes sur le bilan passif

7.1 Capitaux propres

	31.08.2018	31.08.2017
Capital	15 257	14 630
Actions Propres	- 24	8
Prime d'émission, de fusion et d'apport	13 034	
Report à nouveau	- 18 477	
Réserves consolidées	9 913	
	4 471	
Réserves consolidées	4 471	- 372
Résultat consolidé	3 457	1 690
TOTAL CAPITAUX PROPRES - PART DU GROUPE	23 161	15 955
Intérêts minoritaires	1 660	20
CAPITAUX PROPRES DE L'ENSEMBLE CONSOLIDE	24 821	15 975

Le capital social se présente comme suit :

	31.08.2018
Nombre de titres	30 514 178
Valeur unitaire (en €)	0,50
MONTANT DU CAPITAL (en K€)	15 257

7.2 Emprunts et dettes financières

	31.08.2018	31.08.2017
Emprunts et dettes bancaires	29	547
Dettes sur crédits-bails	2 307	3 177
Dettes financières diverses	821	255
Emprunts et dettes financières non courants	3 157	3 979
Emprunts et dettes bancaires	250	939
Concours bancaires	130	248
Dettes sur crédits-bails	292	448
Dettes financières diverses	486	296
Emprunts et dettes financières courants	1 158	1 932
TOTAL	4 316	5 911

L'accord de renégociation de la dette bancaire signée en avril 2012 et homologué par le Tribunal de Commerce le 15 mai 2012 a permis au Groupe de réduire définitivement son endettement de 7 M€.

La dette bancaire ayant fait l'objet d'un abandon de créances en mai 2009 pour 10 533 K€ avec clause de retour à meilleure fortune fait l'objet d'un test à chaque clôture. Les tableaux de flux de trésorerie prévisionnels sur 10 ans, établis par la direction, ont conclu à l'absence de mise en œuvre de la clause de retour à meilleure fortune et ceci jusqu'à l'échéance du plan de remboursement des sommes non abandonnées. La clause de retour à meilleure fortune s'éteindra en février 2019, lors de l'assemblée générale approuvant les comptes clos au 31 août 2018.

Les emprunts et dettes financières se ventilent de la manière suivante :

	31.08.2018	31.08.2017
A moins d'un an	1 158	1 932
De un à cinq ans	2 255	2 461
A plus de cinq ans	902	1 518
TOTAL	4 316	5 911

7.3 Provisions à long terme

	31.08.2017	Dotations	Reprises	Variation périmètre	Effets actuariels	31.08.2018
Provision pour engagements retraite	378	63	-9	20	2	454
Provision pour risques et charges	378	63	-9	20	2	454

7.4 Autres passifs non courants

	31.08.2018	31.08.2017
Dettes fournisseurs	-	47
Personnel	13	6
Etat	-	43
TOTAL	13	96

7.5 Dettes fournisseurs

	31.08.2018	31.08.2017
Dettes fournisseurs	8 451	6 150
Dettes d'immobilisations ⁽¹⁾	196	704
TOTAL	8 647	6 854

⁽¹⁾ Sur N, paiement des titres Haco pour 480 K€.

7.6 Autres passifs courants

	31.08.2018	31.08.2017
Provision SAV	116	128
Provision pour litiges	127	151
Avances et acomptes reçus sur commandes	5 506	1 896
Personnel	1 261	1 095
Etat hors IS	1 273	1 323
Autres dettes	2 204	380
Produits constatés d'avance	745	1 585
Etats IS à payer	555	347
TOTAL	11 786	6 903

Nous constatons une provision SAV de 1% du chiffre d'affaires relatif aux ventes de bateaux neufs. En revanche, notre approche SAV concernant les loueurs et les agents consistent dès la vente du bateau neuf, à leur faire bénéficier d'une remise SAV qui leur permet ensuite d'être autonome pour les interventions. Ce SAV « payé d'avance » étant sous la forme d'une remise, elle est incluse dans notre chiffre d'affaires et n'intègre pas nos comptes de charges.

8. Notes sur le compte de résultat

8.1 Achats consommés

	31.08.2018	31.08.2017
Achats de matières premières	-21 622	-15 183
Variation de stocks de matières premières	633	38
Achats de marchandises	-6 960	-2 262
Variation de stocks de marchandises	-183	-1 784
Dépréciation des stocks	-107	332
Production immobilisée	232	94
TOTAL	-28 006	-18 766

8.2 Charges de personnel

	31.08.2018	31.08.2017
Salaires	-6 359	-4 940
Charges sociales	-2 278	-1 717
Participation	-19	
Indemnités de fin de carrière	-54	5
Subvention d'exploitation	21	66
Production immobilisée	819	915
Transferts de charges		10
TOTAL	-7 871	-5 661

8.3 Dotations / Reprises amortissements

	31.08.2018	31.08.2017
Immobilisations incorporelles	-693	-613
Immobilisations corporelles	-2 130	-1 931
TOTAL	-2 823	-2 543

8.4 Dotations / Reprises provisions et dépréciations

	31.08.2018	31.08.2017
Provision pour litiges	24	12
Provision garantie clients	106	87
Dépréciation créances clients	14	
Dépréciation créance Nautic 2000 ⁽¹⁾	212	
Reprises sur provisions ou dépréciations	356	99
Provision garantie clients	-95	-98
Autres provisions pour charges		-25
Dépréciation créances clients	-74	0
Dépréciation créances sur immobilisations	0	-75
Dotations aux provisions / dépréciations	-169	-198
TOTAL	187	-99

⁽¹⁾ La contrepartie se trouve en autres charges courantes

8.5 Autres produits et charges opérationnels courants

	31.08.2018	31.08.2017
Autres produits	114	59
Autres produits courants	114	59
Redevances	-10	
Pertes sur créances irrécouvrables	-12	
VNC bateau vendu sur l'exercice		-253
Perte créance Nautic 2000 ⁽¹⁾	-212	
Autres charges	-60	-95
Autres charges courantes	-294	-348
TOTAL	-180	-289

⁽¹⁾ Compensé par une reprise de dépréciation du même montant (cf point 8.4)

8.6 Autres produits et charges opérationnels

	31.08.2018	31.08.2017
Prix de vente des immobilisations cédées	0	108
VNC des éléments d'actifs cédés ⁽¹⁾	-128	-88
Repise dépréciation titres Nautic 2000	128	
Autres produits ⁽²⁾	459	
Autres charges ⁽³⁾	-114	
TOTAL	345	20

⁽¹⁾ Sur N, VNC des titres Nautic 2000 pour 128 K€.

⁽²⁾ Il s'agit principalement d'indemnités perçues sur litiges ou de conservation d'acomptes clients suite à des litiges.

⁽³⁾ Ce poste est composé de règlements litiges.

8.7 Coût de l'endettement financier net

	31.08.2018	31.08.2017
Rémunération crédit vendeur	6	15
Reprise dépréciation VMP	3	
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	9	15
Intérêts des emprunts	-30	-82
Intérêts sur location-financement	-68	-93
Intérêts sur découverts bancaires	-6	-3
Intérêts sur compte-courant hors groupe ⁽¹⁾	-32	
Coût de l'endettement financier brut	-135	-178
TOTAL	-126	-163

8.8 Autres produits et charges financiers

	31.08.2018	31.08.2017
Gains de change	344	1
Revenus des créances commerciales	14	8
Escomptes obtenus	6	10
Autres produits financiers	2	9
Reprise provisions/dépréciations		40
Autres produits financiers	365	68
Pertes de change	-153	-1
Autres charges financières	-153	-1
TOTAL	212	68

8.9 Impôts sur les bénéfices

	31.08.2018	31.08.2017
Charge d'impôt exigible	291	24
Produit d'impôt différé ⁽¹⁾	-992	-652
TOTAL	-700	-629

Réconciliation entre la charge d'impôt théorique et le taux effectif d'impôt consolidé :

	31.08.2018	31.08.2017
Résultat comptable avant impôt	3 470	1 061
Charge d'impôt théorique	972	353
Impact activation partielle des déficits	- 1 320	- 879
Impact de l'absence d'impôts différés sur les retraitements de l'exercice	5	15
Impact des crédits d'impôts	- 84	- 91
Impact différences taux d'imposition	- 457	
Impact changement taux d'ID à l'ouverture	104	
Impact retenue à la source		17
Impact des charges définitivement non déductibles	88	2
Impact déduction fiscale des frais imputés sur prime d'émission	- 8	- 46
Charge d'impôt effective	- 700	- 629

8.10 Résultat net par action

	31.08.2018	31.08.2017
Résultat net part du groupe des activités poursuivies	3 457	1 690
Nombre moyen pondéré d'actions sur la période	29 719 562	27 593 197
Résultat net par action (en euros)	0,12	0,06

9. Informations complémentaires

9.1 Informations permettant la comparabilité des comptes

Les filiales sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe, alors que les filiales cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

9.2 Effectifs

Au cours de l'exercice 2017/2018, l'effectif moyen du Groupe se décompose de la façon suivante :

	31.08.2018	31.08.2017
Cadres	43	25
Agents de maîtrise	27	14
Employés et ouvriers	382	162
TOTAL	452	201

9.3 Passifs éventuels

Litiges en cours

Plusieurs litiges commerciaux sont en cours ; en l'état d'avancement des procédures, la direction en attend un dénouement favorable justifiant l'absence de provision.

9.4 Engagements hors bilan

Engagements donnés

- Sûretés réelles 600 K€

au profit de la société SUD OUEST BAIL concernant le crédit-bail immobilier de la société AP YACHT CONCEPTION

- Nantissement compte bancaire PPR à hauteur de 200 K€ et matériel et outillage à hauteur de 65 K€.

Engagements réciproques

- Commandes de clients concernant la société CHANTIER CATANA : 25 722 K€.

9.5 Transactions avec les parties liées

Toutes les transactions et soldes entre sociétés incluses dans le périmètre du Groupe ont été éliminés.

Au sens de l'IAS 24, la société CATANA GROUP est contrôlée par la SAS FINANCIERE PONCIN. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|--------|
| ▪ Fournisseurs avances et acomptes | 145 K€ |
| ▪ Dettes financières diverses | 195 K€ |
| ▪ Dettes fournisseurs | 495 K€ |
| ▪ Achats de marchandises | 996 K€ |
| ▪ Royalties (charges externes) | 850 K€ |
| ▪ Assurances (charges externes) | 196 K€ |
| ▪ Droit navigation (impôts et taxes) | 7 K€ |

La société AP YACHTS CONCEPTION constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------|----------|
| ▪ Créances clients | 313 K€ |
| ▪ Dettes fournisseurs | 1 136 K€ |
| ▪ Chiffre d'affaires | 429 K€ |
| ▪ Charges externes | 5 801 K€ |

La SCI DACA constitue une partie liée, au sens où elle est contrôlée par les dirigeants du Groupe. Les relations du Groupe avec cette société sont les suivantes :

- | | |
|-----------------------|--------|
| ▪ Dettes fournisseurs | 66 K€ |
| ▪ Loyers immobiliers | 329 K€ |
| ▪ Impôts et taxes | 17 K€ |

9.6 Autres informations

Informations environnementales

Le Groupe prend en compte les normes environnementales liées à l'activité, notamment dans les domaines du rejet de styrène dans l'atmosphère et des émissions polluantes provenant des motorisations.

Par ailleurs, les déchets sont triés directement sur le poste de travail et le Groupe a développé un partenariat avec plusieurs entreprises spécialisées dans l'enlèvement et la destruction de ces déchets.

9.7 Rémunérations accordées aux organes d'administration et de direction

Au titre de l'exercice, la rémunération allouée aux organes de direction s'élève à 84 K€. Elle correspond à la rémunération du Président du Conseil d'Administration et Directeur Général. Celle allouée aux administrateurs s'élève à 78 K€ et correspond à la rémunération des Directeurs Généraux Délégués.

Il n'existe pas d'avantages particuliers alloués aux dirigeants.

9.8 Honoraires des commissaires aux comptes

	PRO AUDIT		SOFIDEM		BM&A	
	31.08.2018	31.08.2017	31.08.2018	31.08.2017	31.08.2018	31.08.2017
Audit						
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés	9		94	61	79	56
- Catana Group (comptes sociaux et consolidés)			60	37	58	36
- Chantier Catana (comptes sociaux)			35	24	-	-
- Port Pin Rolland (comptes sociaux)			-	-	21	21
- Haco (comptes sociaux)	9					
Autres prestations						
Juridique, fiscal et social			-	-	-	-
Autres			-	-	-	-
	9	-	94	61	79	56

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société anonyme au capital de 15 257 089 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDES**

=====

EXERCICE CLOS le 31 AOUT 2018

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2018

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au conseil d'administration.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

• Constatation d'une créance d'impôt au titre des déficits reportables

Risque identifié

Au regard des prévisions de bénéfices imposables futurs et des déficits reportables antérieurs à clôture de l'exercice 2018, une créance d'impôt différé de 1 646 K€ a été constatée au 31 août 2018.

Ce sujet constitue un point clé de notre audit au regard du risque d'irrécouvrabilité de cette créance et du jugement exercé par la direction à cet égard.

Notre réponse

Un impôt différé actif n'est comptabilisé que s'il est probable que l'entreprise disposera de bénéfices imposables suffisants pour le recouvrer.

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Vérifier que la méthodologie retenue par la direction pour identifier les pertes fiscales reportables existantes qui seront utilisées est appropriée.
- Examiner le caractère raisonnable des prévisions de la direction en lien avec les perspectives de marché
- Apprécier la recouvrabilité de la créance constatée.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.12 et 6.8 de l'annexe des comptes consolidés.

• Variation de périmètre des titres de la société HACO

Risque identifié

La société CATANA GROUP a acquis en date du 30 août 2017, une participation de 30% dans la société HACO qui a conduit à consolider cette société par mise en équivalence au 31 août 2017. Le 1^{er} septembre 2017, un pacte d'associés a été signé donnant la possibilité à CATANA GROUP de renforcer sa participation pour la porter à 50% du capital et conduisant à consolider la société HACO par intégration globale au 31 août 2018.

Compte tenu de son impact dans les Etats Financiers, l'intégration globale de la société HACO au 31 août 2018 constituait un point clé de notre audit.

Notre réponse

Nos travaux ont notamment consisté à :

- Examiner la documentation juridique relative à cette acquisition et le pacte d'associés signé en septembre 2017.
- Apprécier la conformité de la méthode de consolidation retenue avec les normes en vigueur.
- Examiner la mise en œuvre de cette méthode.
- Procéder à un examen des travaux et des conclusions au 31 août 2018 de l'auditeur de la société HACO, sur la base des instructions d'audit qui lui ont été adressées.

Nous avons par ailleurs apprécié le caractère approprié des informations fournies dans les notes 2.1 et 3.4 de l'annexe des comptes consolidés.

4. VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

5. INFORMATIONS RESULTANTS D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet SOFIDEM et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2018, le cabinet SOFIDEM était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 8ème année.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDES

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalie significative, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDES

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au conseil d'administration

Nous remettons en conséquence, un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

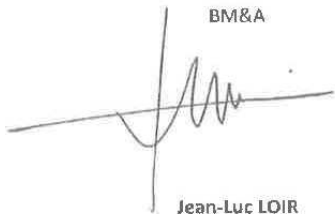
Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 21 décembre 2018

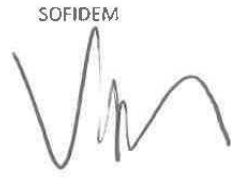
Les commissaires aux comptes

BM&A



Jean-Luc LOIR
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SOFIDEM



François LE SPEGAGNE
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

« CATANA GROUP »

Société Anonyme au capital de 15 257 089 Euros

Siège social : Zone Technique Le Port – 66140 Canet en Roussillon

390 406 320 RCS LA ROCHELLE – APE : 714 B

Exercice social : du 1^{er} septembre au 31 août

DOCUMENTS COMPTABLES ANNUELS**COMPTES SOCIAUX**

Compte de résultat

	31/08/2018	31/08/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 800 000		1 800 000	
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	1 312 579	713 351	599 228	84,00
Chiffre d'affaires net	3 112 579	713 351	2 399 228	336,33
<i>Dont à l'exportation et livraisons intracomm.</i>				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions (& amort.), tsf charges	223 398	130 191	93 207	71,59
Autres produits	6 520	8	6 512	NS
Total produits d'exploitation (I)	3 342 497	843 550	2 498 947	296,24
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises	1 795 177		1 795 177	
Variations de stock				
Achats matières premières et autres approvts				
Variations de stock				
Autres achats et charges externes (a)	976 122	543 592	432 529	79,57
Impôts, taxes et versements assimilés	27 707	13 200	14 508	109,91
Salaires et traitements	513 403	367 725	145 679	39,62
Charges sociales	217 722	155 614	62 108	39,91
Dotations aux amortissements et dépréciations:				
- Sur immobilisations : dotations aux amortiss.	2 046	624	1 423	228,08
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciat.				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciat.				
- Pour risques et charges : dotations aux provis.				
Autres charges	-740	6	-745	NS
Total charges d'exploitation (II)	3 531 438	1 080 760	2 450 678	226,76
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-188 942	-237 210	48 269	-20,35
Quotes-parts de résultat sur opérations				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers				
De participation (3)	37 716	61 343	-23 627	-38,52
D'autres valeurs mobilières et créances actif im				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur provisions et dépréciat.et tsf charg	3 696 000	2 432 958	1 263 042	51,91
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mob.de pl				
Total produits financiers (V)	3 733 716	2 494 301	1 239 415	49,69
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciat.				
Intérêts et charges assimilées (4)	31 663	64 196	-32 533	-50,68
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières				
Total charges financières (VI)	31 663	64 196	-32 533	-50,68
RESULTAT FINANCIER (V-IV)	3 702 052	2 430 105	1 271 947	52,34
RESULTAT COURANT avant impôt	3 513 111	2 192 895	1 320 216	60,20

Compte de résultat (suite)

	31/08/2018	31/08/2017	Abs.(M)	Abs.(%)
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion	3 348		3 348	
Sur opérations en capital	291 003	345 303	-54 300	-15,73
Reprises sur provisions et dépréciation et tsf charges	212 084		212 084	
Total produits exceptionnels (VII)	506 435	345 303	161 132	46,66
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	522 436	306 203	216 233	70,62
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provis.	2 158	212 084	-209 926	-98,98
Total charges exceptionnelles (VIII)	524 594	518 287	6 307	1,22
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-18 160	-172 985	154 825	-89,50
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	-71 481	-170 223	98 742	-58,01
Total des produits (I+III+V+VII)	7 582 647	3 683 154	3 899 493	105,87
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	4 016 215	1 493 021	2 523 194	169,00
BENEFICE OU PERTE	3 566 432	2 190 133	1 376 299	62,84
(a) Y compris :				
- Redevances de crédit-bail mobilier				
- Redevances de crédit-bail immobilier				
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs				
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs				
(3) Dont produits concernant les entités liées	37 698	61 343	-23 645	-38,55
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	14 992	13 121	1 871	14,26

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/08/2018	Net 31/08/2017
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	95 594	91 924	3 670	
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	76 318	73 360	2 959	2 182
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations	33 609 334	16 101 608	17 507 726	13 796 726
Créances rattachées aux participations	5 845 443		5 845 443	5 854 464
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	45 201		45 201	39 676
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	39 671 891	16 266 891	23 405 000	19 693 047
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	269 672	269 672		
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	1 226 166	16 317	1 209 849	613 614
Autres créances	725 036		725 036	468 638
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	2 059 287		2 059 287	383 553
Charges constatées d'avance (3)	27 663		27 663	34 980
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 307 824	285 989	4 021 835	1 500 784
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	43 979 715	16 552 880	27 426 835	21 193 832
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)			5 887 945	5 892 439
(3) Dont à plus d'un an (brut)			168 746	223 746

 Bilan passif

	31/08/2018	31/08/2017
CAPITAUX PROPRES		
Capital	15 257 089	14 629 677
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	13 034 440	9 925 856
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
	-18 477 046	-20 667 180
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	3 566 432	2 190 133
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	2 158	
TOTAL CAPITAUX PROPRES	13 383 074	6 078 486
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	10 540 607	11 280 915
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 178 661	2 273 172
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 488	373 473
Dettes fiscales et sociales	903 375	706 041
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		480 000
Autres dettes	38 630	
Produits constatés d'avance (1)		1 744
TOTAL DETTES	14 043 761	15 115 345
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GENERAL	27 426 835	21 193 832
(1) Dont à plus d'un an (a)		10 928 213
(1) Dont à moins d'un an (a)	14 043 761	4 187 132
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	5 540 607	5 893 501
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Annexe 

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Par décision du Conseil d'Administration, la société CATANA GROUP a procédé à une augmentation de capital social de 627 412.50 € par voie d'apport en numéraire et par compensation avec des créances de compte courant. Le montant global de l'augmentation de capital social, prime d'émission incluse est de 3 764 475 €. Les frais liés à l'augmentation de capital social ont été imputés sur la prime d'émission pour un montant de 28 478 €.

La société CATANA GROUP a remboursé par anticipation la dernière échéance du plan de sauvegarde, initialement prévue en mai 2019, pour un montant de 396 K€.

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'entreprise : SA CATANA GROUP

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2018, dont le total est de 27 426 835 € et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 3 566 432 €.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2017 au 31/08/2018. Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en €.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Concessions, logiciels et brevets : 3 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition hors frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Au 31/08/2018, compte tenu des valeurs d'utilité des filiales, les dépréciations des titres et des créances ont été corrigés (cf. tableau dépréciation des actifs.)

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Engagement de retraite

Les engagements de l'entreprise en matière d'indemnités de départ à la retraite sont calculés suivant la méthode des unités de crédit projetées avec salaires de fin de carrière tenant compte des dispositions de la Convention Collective, des probabilités de vie et de présence dans l'entreprise, et d'une actualisation financière.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 1 459 € a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution des charges d'exploitation

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2017 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694	4 900		95 594
Immobilisations incorporelles	90 694	4 900		95 594
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements et aménagements constr				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	63 211	1 594		64 804
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	74 725	1 594		76 318
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	39 448 797	15 000	9 020	39 454 777
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	39 676	5 526		45 201
Immobilisations financières	39 488 473	20 526	9 020	39 499 978
ACTIF IMMOBILISE	39 653 892	27 020	9 020	39 671 891

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	90 694	1 230		91 924
Immobilisations incorporelles	90 694	1 230		91 924
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Instal.générales, agencements, aménagements construc.				
- Instal.techniques, matériel et outillage industriels				
- Instal.générales, agencements aménagements divers	8 317			8 317
- Matériel de transport	3 198			3 198
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 029	817		61 845
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	72 543	817		73 360
ACTIF IMMOBILISE	163 237	2 046		165 283

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 7 869 510 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	5 845 443	5 845 443	
Prêts			
Autres	45 201	42 501	2 700
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	1 226 166	1 226 166	
Autres	725 036	556 290	168 746
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	27 663	27 663	
Total	7 869 510	7 698 064	171 446
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Int cour. / creances ratt.	37 698
Clients factures a etablr	1 151 872
Total	1 189 570

Notes sur le bilan

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières	19 797 608		3 696 000	16 101 608
Stocks	269 672			269 672
Créances et Valeurs mobilières	228 401		212 084	16 317
Total	20 295 681		3 908 084	16 387 597
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières			3 696 000	
Exceptionnelles			212 084	

Dépréciation des immobilisations financières :

- dont reprise dépréciation des titres CHANTIER CATANA pour 3 696 K€

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 15 257 089,00 € décomposé en 30 514 178 titres d'une valeur nominale de 0,50 €.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	29 259 353	0,50
Titres émis pendant l'exercice	1 254 825	0,50
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	30 514 178	0,50

Les 30 514 178 actions se décomposent en :

- 21 573 672 actions au porteur assorties d'un droit de vote simple, dont 14 218 actions propres détenues.
- 8 940 506 actions nominatives dont 1 482 457 assorties d'un droit de vote simple et 7 458 049 sont assorties d'un droit de vote double.

Notes sur le bilan

Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		2 158		2 158
Prêts d'installation				
Autres provisions				
Total		2 158		2 158
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		2 158		

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 14 043 761 € et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	5 540 607	5 540 607		
- à plus de 1 an à l'origine	5 000 000	5 000 000		
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	2 029 070	2 029 070		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	382 488	382 488		
Dettes fiscales et sociales	903 375	903 375		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	188 221	188 221		
Produits constatés d'avance				
Total	14 043 761	14 043 761		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	362 238			
(**) Dont envers les associés	24 127			

Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques : 24 127 €.

Notes sur le bilan

Dettes garanties par des sûretés réelles

	Dettes garanties	Montant des suretés	Valeurs des biens donnés en garantie
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit	10 000 000		
Emprunts et dettes divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
Dettes fiscales et sociales			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Total	10 000 000		

Les dettes garanties par des sûretés réelles correspondent aux dettes bancaires de la sauvegarde en totalité.

Garantie : gage et nantissement des titres des filiales

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs factures non parvenues	324 214
Intérêts courus à payer	533 219
Int.cour./dett.ratt.part.	14 992
Dettes provis. pr congés à payer	30 517
Charges sociales s/congés à payer	13 725
Formation professionnelle	1 958
Taxe apprentissage	2 421
Etats charges a payer	11 314
Clients rrr & av.a accor.	643
Total	933 004

Notes sur le bilan

Autres informations

Actions propres

En compte 2771 ou 2772 à la date de clôture de l'exercice :

- . En nombre : 14 218
- . En valeur : 42 501 €

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatees avance	27 663		
Total	27 663		

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Résultat financier

	31/08/2018	31/08/2017
Produits financiers de participation	37 716	61 343
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charge	3 696 000	2 432 958
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières de placement		
Total des produits financiers	3 733 716	2 494 301
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	31 663	64 196
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total des charges financières	31 663	64 196
Résultat financier	3 702 052	2 430 105

Reprises sur provisions et transferts de charge :

- Reprise dépréciation titres Chantier Catana pour 3 696 K€

Transferts de charges d'exploitation et financières

Rétrocession de frais directs aux filiales : 223 398 €

Notes sur le compte de résultat

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Boni/mali s/ rachat par société de ses propres actions	272 365	291 003
Amortissements dérogatoires	2 158	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		3 348
Rep dépréciation exceptionnelle créance IS Nautic 2000		212 084
Solde créance IS Nautic 2000	212 084	
Litige MMA	37 987	
TOTAL	524 594	506 435

Résultat et impôts sur les bénéfices

Incidence des évaluations fiscales dérogatoires

	Montant
Résultat de l'exercice après impôts	3 566 432
+ Impôts sur les bénéfices	-72 940
+ Supplément d'impôt lié aux distributions	
- Créances d'impôt sur les bénéfices	
Résultat avant impôt	3 493 492
Variation des provisions réglementées	
Provision pour investissements	
Provision pour hausse des prix	
Amortissements dérogatoires	2 158
Provisions fiscales	
Autres provisions réglementées	
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires (avant impôt)	3 495 651

Notes sur le compte de résultat

Ventilation de l'impôt

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	3 511 652	-72 940	3 584 592
+ Résultat exceptionnel	-18 160		-18 160
- Participations des salariés			
Résultat comptable	3 493 492	-72 940	3 566 432
(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE) (**) Majoré du montant du CICE (montant repris de la colonne "Impôt correspondant")			

Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/09/2005, la société SA CATANA GROUP est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SA CATANA GROUP. Elle agit en qualité de tête de groupe.

En l'absence d'intégration fiscale, l'impôt qu'aurait supporté la société se monte à 0 € contre un impôt comptabilisé de -71 481 €.

Au titre de l'intégration fiscale, montant compris dans l'impôt sur les sociétés :

- Produits de l'exercice : 111 674 €
- Charges de l'exercice : 43 548 €

Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture

Plan de sauvegarde et clause de retour à meilleure fortune.

La société a remboursé par anticipation la dernière tranche de 396 K€ en juillet 2018.

Le jugement d'homologation du plan est intervenu fin novembre 2018.

La clause de retour à meilleure fortune s'éteindra qu'à la date de l'Assemblée Générale approuvant les comptes d'où est intervenu le dernier remboursement soit en février 2019.

L'inscription dans les comptes annuels en profit des 10,5 M€ ne s'opèrera qu'à cette échéance.

Elle n'entraînera pas de fiscalité du fait des déficits antérieurs et de la règle du dé plafonnement des déficits (cf. article 209 du CGI) pour les abandons consentis dans le cadre d'une procédure de sauvegarde.

Effectif

Effectif moyen du personnel : 7 personnes.

	Personnel	Personnel mis à disposition
Cadres	7	
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		
Ouvriers		
Total	7	

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : CATANA GROUP

Forme : SA

SIREN : 390406320

Adresse du siège social :

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

Autres informations

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en €
Effets escomptés non échus	
<i>Cautionnements, avals et garanties donnés par la société</i>	894 716
Avals et cautions	894 716
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	894 716
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

Engagements de retraite

Information non significative

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (art 244 quater C du CGI) dont a bénéficié l'entreprise au titre de l'exercice, a été intégralement utilisé à l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise.

Tableau des filiales et participation

Filiales et participations	Pays	Capital	Capitaux propres autres que capital	Quote part du capital détenu	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis par la société	Montant des cautions et avals donnés par la société	Résultats (bénéfice ou perte du dernier exercice)	Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	Chiffre d'affaires hors taxes
					brute	nette					
A) Renseignements détaillés concernant les filiales et participations ci-dessous											
1 - Filiales (à détailler) : (+ 50 % du capital détenu)											
- CHANTIER CATANA	France	4 501 068	3 396 475	100,00%	27 778 581	11 676 973	5 845 210	294 716	2 167 145		44 275 622
- PPR	France	38 112	6 228 331	99,70%	5 335 753	5 335 753			382 022		8 401 150
-											
-											
-											
-											
-											
-											
-											
-											
2 - Participations (à détailler) : (10 à 50 % du capital détenu)											
- HACO	Tunisie	1 500 000 tnd	5 617 284 tnd	30,00%	495 000 €	495 000 €			3 186 792 tnd		16 684 651 tnd
-											
-											
-											
-											
-											
-											
-											
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales et participations											
-											
-											
-											
-											
-											
-											
-											
-											

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société anonyme au capital de 15 257 089 euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

=====

**RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

=====

EXERCICE CLOS le 31 AOUT 2018

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2018

Aux actionnaires,

1. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CATANA GROUP relatifs à l'exercice clos le 31 août 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de cet exercice.

2. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} septembre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

3. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS - POINTS CLES DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Votre société constitue des provisions pour dépréciations des titres de participation telles que décrites dans la note sur le bilan intitulée « Titres de participation ».

Nos travaux ont consisté à vérifier le caractère approprié des règles et méthodes comptables suivies par votre société et des informations fournies en annexe, à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir les calculs effectués par la société et à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction.

4. VERIFICATION DES INFORMATIONS RELATIVES AU GROUPE DONNEES DANS LE RAPPORT DE GESTION

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section VI. du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du code de commerce

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations sociales et environnementales prévues par l'article L.225-105-1 du code de commerce ne sont pas présentées dans le rapport de gestion et qu'il n'a pas été procédé à la désignation d'un organisme tiers indépendant chargé de leur vérification.

5. INFORMATIONS RESULTANTS D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société CATANA GROUP par votre assemblée générale du 22 février 2005 pour le cabinet SOFIDEM et du 28 février 2011 pour le cabinet BM&A.

Au 31 août 2018, le cabinet SOFIDEM était dans la 14ème année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la 8ème année.

6. RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au conseil d'administration de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. RESPONSABILITES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Rapport au conseil d'administration

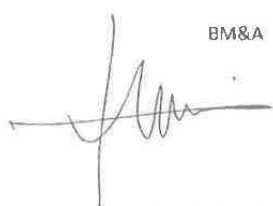
Nous remettons un rapport au conseil d'administration qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au conseil d'administration, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit. Ces points sont décrits dans le présent rapport.

Nous fournissons également au conseil d'administration la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le conseil d'administration des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris, le 21 décembre 2018

Les commissaires aux comptes



BM&A

Jean-Luc LOIR

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris



SOFIDEM

François LE SPEGAGNE

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale d'Angers

ANNEXE : DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DES COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

BM&A
11, rue de Laborde
75008 Paris

S.A au capital de 1 200 000 €
Membre de la compagnie régionale de Paris

SOFIDEM
Rue J.B. Lamarck
CS 52145
53021 LAVAL cedex 9

S.A.S au capital de 80 000 €
Membre de la compagnie régionale d'Angers

CATANA GROUP

Société Anonyme au capital de 15 257 089 Euros

Zone Technique Le Port

66140 CANET EN ROUSSILLON

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2018**

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 août 2018**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R°225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R°225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L°225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

En application de l'article R°225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Dirigeant concerné

Monsieur Olivier PONCIN, Président du conseil d'administration et directeur général.

Nature et objet

Rémunération au taux de 0,5% l'an des cautions personnelles données par Monsieur Olivier PONCIN au profit de votre société.

Modalités

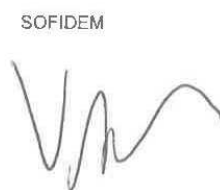
Rémunération de la caution d'un montant de 150 000 € relative à un contrat de crédit-bail consenti par la société SUD OUEST BAIL concernant « HARMONY YACHTS », soit une charge comptabilisée au titre de l'exercice de 750 €.

Fait à Paris et Laval, le 21 décembre 2018

Les commissaires aux comptes

BM&A


Jean-Luc Loir
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes de Paris

SOFIDEM


François Le Spégagne
Membre de la compagnie régionale
des commissaires aux comptes d'Angers

ATTESTATION DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL 2017 / 2018

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

OLIVIER PONCIN
Président Directeur Général